

**CONTRAT DE VILLE 2015-2021**

**GrandAngoulême**

**CONTRAT-CADRE**

Décembre 2014



# SOMMAIRE

## Introduction

## Partie 1 : Le contrat-cadre

- 1- La gouvernance
- 2- Les moyens
  - a- Ingénierie et moyens financiers
  - b- Intervention de la Caisse des Dépôts
- 3- Les orientations
  - a- les axes transversaux
  - b- les priorités thématiques

## Partie 2 : Eléments méthodologiques

- 1- Le diagnostic du territoire et des quartiers
- 2- Calendrier d'élaboration du contrat de ville

## Annexes :

Cartographie des quartiers prioritaires et les quartiers de veille du contrat de ville



# **PARTIE 1**

## **Le contrat-cadre**



## INTRODUCTION

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a défini les modalités d'élaboration des contrats de ville 2015-2021.

Le GrandAngoulême, L'Etat et les partenaires ont conduit une démarche collective sur les enjeux de développement solidaire de l'agglomération à l'issue de laquelle ils s'engagent pour 6 ans, au travers du contrat de ville, sur des orientations prioritaires en faveur des quartiers en difficulté.

Ces orientations répondent aux enjeux de cohésion sociale du territoire de l'agglomération qui ont fait l'objet d'un diagnostic partagé entre tous les partenaires du contrat de ville.

La volonté des partenaires a été de construire un contrat volontairement ciblé sur des priorités peu nombreuses permettant de synergies fortes et l'optimisation des moyens.

## 1. LA GOUVERNANCE

Le contrat de ville du GrandAngoulême repose sur une approche territoriale globale :

Aux 5 quartiers prioritaires de plus de 1 000 habitants retenus par l'Etat sur le critère de leur revenu médian, le GrandAngoulême a voulu inscrire 9 quartiers de taille plus réduite mais caractérisés par des fragilités économiques et sociales.

Communes	Quartiers
	<b>PRIORITAIRES :</b>
Angoulême	Basseau-Grande Garenne
	Bel Air-Grand Font
	Ma Campagne
Soyaux	Champ de Manoeuvres
La Couronne	L'Etang des Moines
	<b>DE VEILLE :</b>
L'Isle d'Espagnac	Les Ecasseaux
Ruelle-sur-Touvre	Villement
Gond Pontouvre	Le Treuil, la Garenne
Nersac	La Foucaudie
Saint-Michel	Sous-les-Vignes
Angoulême	L'Houmeau, la gare, la Madeleine

Cette approche globale du territoire permet d'inscrire le contrat de ville comme un outil de consolidation de la cohésion sociale de l'agglomération, en coordination avec les programmes de développement par l'habitat, le transport, le numérique, la création d'activités économiques ....qui se mettent en place à l'échelle de l'agglomération.

La gouvernance du contrat de ville s'inscrit dans cette démarche de développement territorial.

Le pilotage stratégique du contrat de ville conduit par un comité réunissant tous les partenaires, assurera dans la durée le positionnement du contrat comme outil de développement du territoire en synergie avec d'autres programmes et sa plus value à l'échelle des quartiers.

L'animation du contrat comprendra 2 dimensions :

- √ sectorielle, entre programmes et dispositifs à l'œuvre sur les quartiers
- √ territoriale, à l'échelle des communes.

L'association des habitants à la dynamique du contrat doit permettre la manifestation d'intérêt de personnes qui ne sont pas déjà très impliquées dans la vie et les débats publics existants. Les conseils citoyens doivent être un lieu d'expression pour des personnes intéressées à la vie de leur quartier sans trouver d'expression publique.

Les conseils citoyens doivent être préparés par une démarche de repérage de tous les espaces de participation d'habitants pour se positionner clairement et de personnes susceptibles d'être désignées comme membres.

## 2. LES MOYENS

### a. Ingénierie et financements

Des appels à manifestation d'intérêt sur les priorités du contrat-cadre permettront d'identifier les propositions opérationnelles des acteurs afin ensuite de publier des appels à projets au plus près des besoins.

La mise en œuvre des actions s'effectuera par ces appels à projets du contrat de ville associant les partenaires mais aussi par les appels à projets portant sur des objectifs convergents. Pour se faire, un calendrier des appels à projets de tous les partenaires sera présenter localement annuellement.

Les moyens financiers seront définis au premier trimestre 2015 par chaque partenaire, à la fois en crédits spécifiques, en moyens mobilisables dans les autres contractualisations et dans les programmes opérationnels en œuvre sur la période. Les priorités de mise en œuvre seront ciblées à la fois sur les moyens disponibles sur le droit commun et sur des moyens spécifiques.

L'ingénierie pour le contrat de ville repose sur les référents pour la politique de la ville au GrandAngoulême et dans les 3 communes ayant des quartiers prioritaires, ainsi que dans les services de chaque partenaire.

Cette ingénierie mobilise autant que de besoin, les référents des dispositifs sectoriels, notamment : les référents des Programmes de Réussite Educative, des Contrats Locaux de Santé et des Ateliers Santé Ville, de la gestion urbaine de proximité, des opérations de renouvellement urbain, des conseils de prévention, du Plan Local d'Insertion par l'Emploi, des réseaux parentalité, des Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire....

Le centre de ressources interrégional Poitou-Charentes/Centre sera un moyen de qualification des équipes, d'expertise voire d'expérimentation.

### b. Intervention de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de GrandAngoulême.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Epargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,



- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

### 3. LES ORIENTATIONS

#### a. Les 5 axes transversaux

Les axes transversaux ont vocation à être mis en oeuvre au travers des orientations thématiques ; ils ne constituent pas des objectifs en eux-mêmes. Ils devront être repris dans des actions au regard des orientations thématiques.

#### 3 axes transversaux nationaux :

- Jeunesse
- Egalité entre les hommes et les femmes
- Prévention de toutes les discriminations

#### 2 axes transversaux spécifiques au territoire :

**1- L'agglomération numérique dans les quartiers** Développer des innovations numériques pour la mise en oeuvre des priorités de développement économique, d'amélioration du cadre de vie et de cohésion sociale du contrat de ville et expérimenter des outils numériques qui répondent aux besoins des habitants dans les domaines de la vie quotidienne (éducation, santé, logement...)

**2- Cohésion du territoire et attractivité des quartiers** Valoriser l'attractivité de l'agglomération et de ces quartiers dans une démarche de marketing territorial.

### b. Les 7 priorités thématiques

#### **Priorité 1 : Développer l'attractivité économique des quartiers**

- Favoriser dans les quartiers l'implantation d'activités par la prospection d'entreprises et le soutien à l'amorçage d'initiatives entrepreneuriales
- Soutenir la création d'activités notamment par la promotion des nouveaux statuts d'entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (coopératives...)
- Utiliser les potentialités de développement du numérique comme par exemple le développement de nouveaux services, l'implantation d'ateliers de création.
- Assurer l'égalité d'accès à l'activité économique des femmes et des hommes
- Organiser la création d'activités par des guichets uniques en capacité d'informer, d'orienter, de mobiliser les dispositifs pour la création et l'accompagnement durable.

##### **1-2 Renforcer l'insertion des publics dans les parcours d'accès à l'emploi**

- Renforcer les compétences des demandeurs d'emploi des quartiers (notamment 16-25 ans et plus de 50 ans) pour accéder à des emplois notamment dans les métiers en tension.
- Assurer une offre de services pour l'autonomie des personnes en insertion : mobilité, apprentissage linguistique, garde d'enfants...
- Développer l'offre d'insertion par l'optimisation de la commande publique : promouvoir des clauses d'insertion auprès des 16 communes et autres acheteurs publics (SEM, ..), rendre possible l'accès aux marchés publics des petites entreprises notamment d'insertion par l'allotissements des grands marchés, procéder à des marchés d'achat de prestations d'insertion (article 30).
- Explorer des nouveaux besoins pour développer des activités d'insertion d'intérêt communautaire en lien avec les politiques des collectivités (communes et EPCI) et des bailleurs (par exemple gestion des encombrants, entretien espaces verts)
- Porter attention à l'égalité femmes et des hommes dans l'accès aux activités d'insertion et à l'emploi

#### **Priorité 2 : Poursuivre l'ancrage des quartiers au projet urbain d'agglomération**

- Redonner de l'attractivité aux grands parcs sociaux dans le marché de l'habitat plus particulièrement en investissant dans la performance énergétique des logements.
- Mobiliser l'ensemble des dispositifs en faveur de la rénovation urbaine. Maintenir ou renforcer des pôles de services et d'activités par la présence de services publics, de commerces, d'équipements structurants et d'activités économiques.
- Développer l'accès numérique dans les quartiers et les usages liés à l'habitat

##### **2-1 Améliorer la qualité résidentielle des quartiers**

- Impliquer les habitants dans la gestion durable de leur quartier en s'appuyant sur la médiation sociale et interculturelle
- Favoriser les initiatives visant à assurer l'entretien, la sécurité des espaces, le respect du cadre de vie et la prévention des incivilités.
- Impliquer les habitants dans l'animation des équipements de proximité.

## **2-2 Favoriser les parcours résidentiels et l'accès au logement social à l'échelle de l'agglomération**

- Equilibrer le peuplement par une concertation préparatoire aux attributions des logements et formaliser la création des instances partenariales opérationnelles : Conférence Intercommunale du Logement, Commission inter-bailleurs.
- Construire des parcours résidentiels pour favoriser la mixité dans les parcs locatifs en s'appuyant sur des offres d'habitat nouvelles.

### **Priorité 3 : Renforcer le parcours éducatif des enfants et le lien avec les familles**

- Renforcer les liens parents/école et soutenir les parents dans leur fonction éducative
- Améliorer le climat scolaire par le soutien à des initiatives partenariales
- Renforcer l'accès aux pratiques de loisirs éducatifs de qualité
- Expérimenter des pratiques éducatives à partir d'outils numériques.
- Lutter contre le décrochage scolaire
- Organiser la coordination des acteurs des champs éducatif et de la famille pour assurer la réussite des parcours scolaires des enfants à travers notamment les Programmes de Réussite Educative.

### **Priorité 4 : Lutter contre la précarité**

- Assurer des accueils qualifiés d'information et d'accès aux droits sociaux et juridiques notamment pour les personnes fragiles (monoparents, jeunes, personnes isolées, ...) Prévenir les situations de rupture chez les jeunes
- Renforcer les dispositifs d'intégration des familles immigrées et issues de l'immigration notamment sur l'apprentissage linguistique et par la médiation interculturelle.
- Renforcer la coordination des services d'aide contre la précarité

### **Priorité 5 : La culture en agglomération et dans les quartiers**

- Favoriser la diffusion d'actions culturelles, artistiques et événementielles dans les quartiers.
- Renforcer l'implication des habitants dans l'animation des équipements (Alpha, école d'arts, Nef, Soelys...) et des festivals.
- Construire des parcours d'éducation artistique pour les jeunes
- Réfléchir à un dispositif pour l'accès des publics défavorisés aux activités communautaires

### **Priorité 6 : Assurer l'accès à la santé et veiller à la proximité des services de soins**

- Organiser la mise réseau des professionnels de santé sur le territoire et la création de points de santé de proximité utiles à l'accès aux soins des habitants des quartiers.
- Soutenir les initiatives de prévention des risques en santé et plus particulièrement dont la nutrition, la santé mère-enfants, la lutte contre les addictions, l'alcoolisation ponctuelle importante, la consommation de produits psycho-actifs...
- Développer des actions pour prévenir et accompagner les souffrances psychologiques.
- Améliorer le recours aux droits de santé (CMU, CMU-C, AME..) et aux dépistages et bilans de santé.

### **Priorité 7 : Sécurité dans les quartiers et prévention de la délinquance**

- Mettre en œuvre les schémas locaux de tranquillité publique par la coordination des acteurs via les Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et des actions de médiation

et de prévention. Apporter un soutien aux victimes et spécifiquement aux femmes victimes de violences en améliorant les dispositifs d'accueil, de prise en charge et de protection des victimes et de leurs enfants. Porter une action en direction des jeunes les plus exposés aux risques de délinquance notamment par des parcours d'insertion personnalisés, la lutte contre la récidive, la prévention des conduites à risques.

## **PARTIE 2**

### **Eléments méthodologiques**



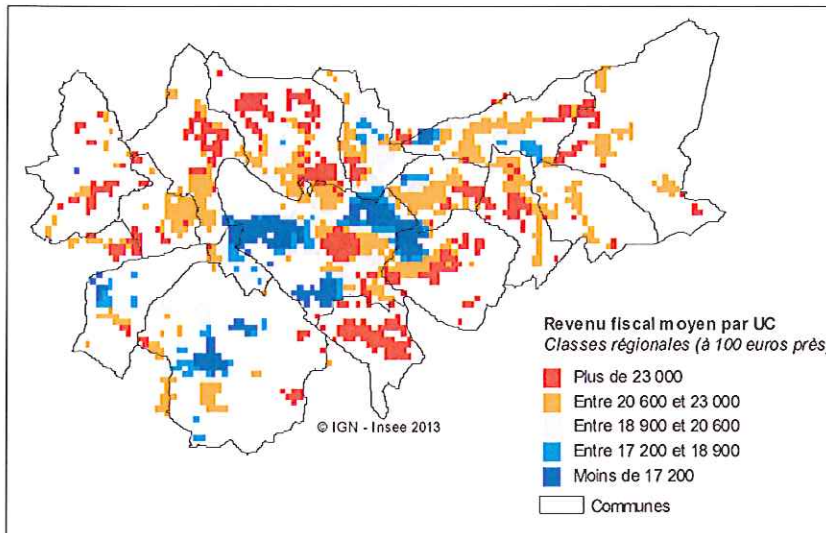


## b- Des quartiers caractérisés par la concentration de difficultés sociales et économiques

*Analyse des Besoins Sociaux intercommunale et Synthèse Urbaine réalisée en partenariat avec l'Insee « La mixité des quartiers du GrandAngoulême ».*

### Les quartiers les plus pauvres :

A l'échelle des quartiers, les indicateurs de revenus en région étant plus faibles que ceux du GrandAngoulême, la comparaison permet de mettre en évidence les quartiers les plus pauvres.



Les quartiers où les revenus moyens sont les plus faibles au regard des revenus régionaux sont : Les quartiers de Bel-Air / Grand-Font, Champ de Manœuvre, Basseau, Grande Garenne, Ma Campagne, Villement, La Foucaudie, L'Étang-aux-Moines et Le Jonco.

Ils font apparaître des carreaux parmi les 20 % les plus pauvres de la région : le revenu fiscal moyen par unité de consommation y est inférieur à 17 200 €.

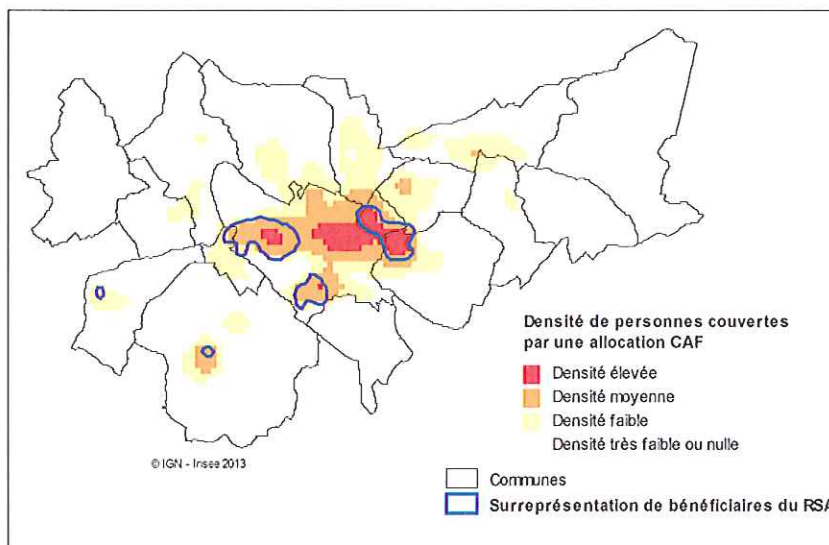
Source : Insee et DGFIP, RFL 2010

Guide de lecture : Sur l'ensemble du Poitou-Charentes, 20 % des carreaux (en bleu foncé) ont un revenu moyen par UC inférieur à 17 200 €. A l'inverse, 20 % des carreaux ont un revenu moyen par UC supérieur à 23 000 €.

### Des populations dépendantes des minima sociaux et des aides sociales :

La donnée observée est l'ensemble des bénéficiaires d'une prestation CAF avec les particularités suivantes spécifiques à une étude sur les revenus :

- l'allocataire et son conjoint doivent avoir moins de 65 ans,
- ne pas être étudiants ne percevant que l'allocation logement,
- ne pas faire partie des régimes spéciaux (RATP, SNCF, ...),
- pour lesquels l'information sur les revenus est incomplète,
- ne pas être bénéficiaires d'AAH (allocation adultes handicapés) en maison d'accueil spécialisée



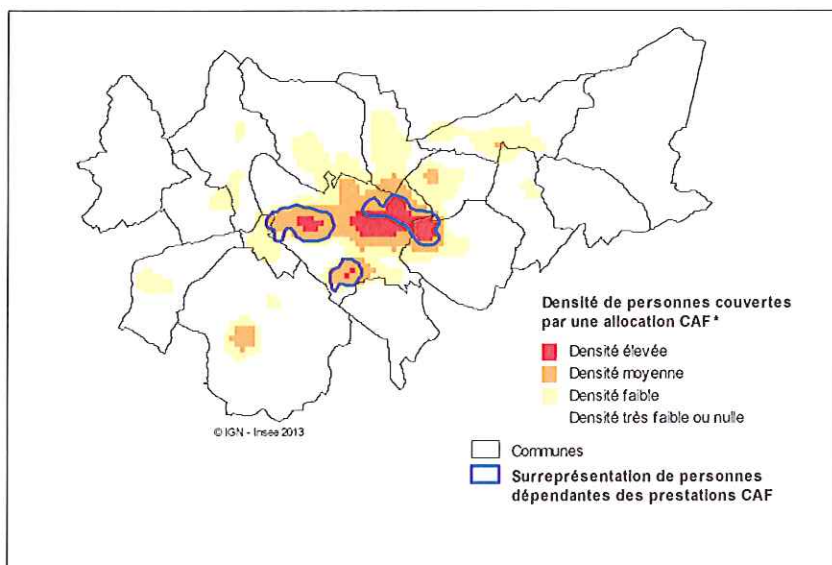
A l'échelle des quartiers, la part des bénéficiaires du Rsa parmi les habitants est nettement plus importante à :

- Ma Campagne, de la Cité de l'Arche au centre du quartier ;
- sur la grande zone urbaine de Bel Air Grand Font au Champ de Manœuvre ;
- sur tout le quartier de Basseau Grande Garenne ;
- St Michel, dans la continuité de Basseau ;
- L'Etang des Moines à La Couronne
- et à La Foucaudie à Nersac.

Source : Insee - CAF 2011



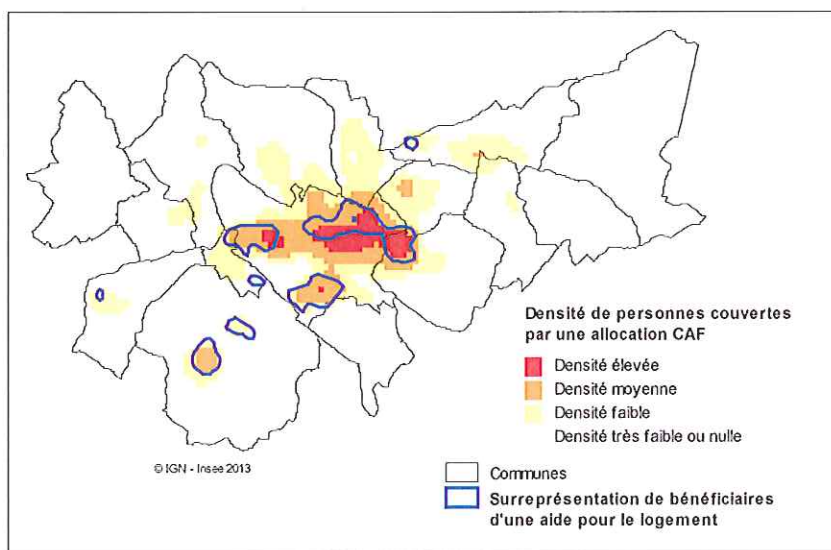
Une personne est dite « dépendante des prestations CAF » si plus de 50 % des revenus du ménage auquel elle appartient sont constitués par des allocations CAF.



Sur le GrandAngoulême en 2011, un bénéficiaire CAF sur cinq est dépendant des aides sociales, soit environ 10 000 personnes. Elles sont surreprésentées à Basseau, Grande Garenne, L'Houmeau, Bel-Air / Grand-Font, Champ de Manœuvre et Ma Campagne.

Source : Insee - CAF 2011

Parmi ces aides sociales, les allocations au logement ont une part importantes.



Sur le GrandAngoulême on estime à 28 000 personnes, les bénéficiaires de ces aides essentielles pour l'accès et/ou le maintien dans un logement. Ces aides se concentrent plus particulièrement sur les parcs d'habitat social de l'agglomération : Basseau, l'ouest de Grande Garenne, le nord de Saint-Michel, Champ de Manœuvre, Bel-Air/Grand-Font, L'Houmeau, La Madeleine, Ma Campagne, L'Étang-aux-Moines, Le Jonco, Villement et La Foucaudie.

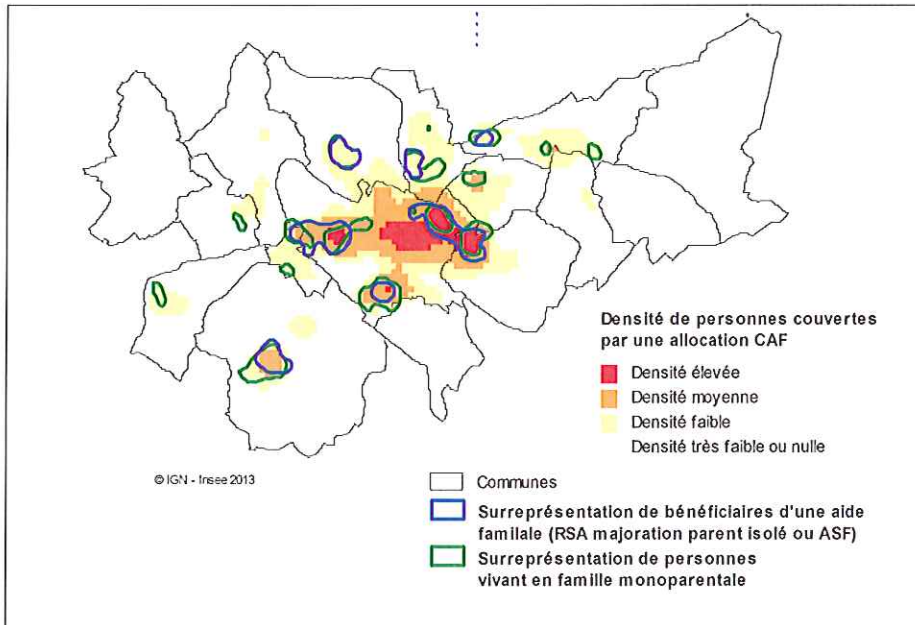
Source : Insee - CAF 2011

### Beaucoup de familles monoparentales et des familles nombreuses à Basseau Grande Garenne et au Champ de Manœuvres :

Le GrandAngoulême compte en 2012, 4 143 allocataires monoparents<sup>1</sup>, soit 18,2 % des allocataires. A 92,1 %, le monoparent est une femme.

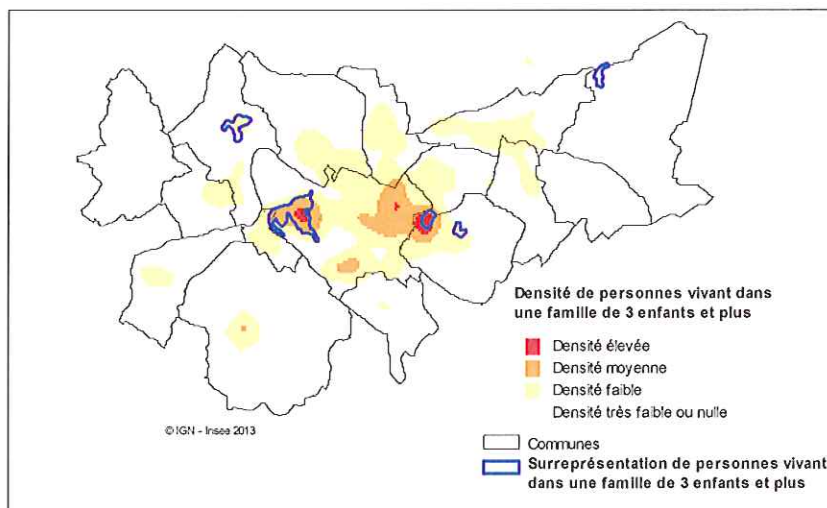
La fragilité économique des familles monoparentales est confirmée par la concordance avec les familles bénéficiaires d'aides sociales.

<sup>1</sup> Ce chiffre, de même que le nombre total de monoparents sous le seuil de pauvreté, comprend les allocataires CAF et MSA. Pour les autres données, les allocataires MSA (60) ne sont pas comptabilisés car trop souvent en secret statistique.



A l'échelle des quartiers, les familles monoparentales sont surreprésentées sur le Champ de Manœuvre, Bel-Air / Grand-Font, L'Houmeau, La Madeleine, Ma Campagne, Basseau, une partie de Grande Garenne, le nord de Saint-Michel, L'Étang-aux-Moines, Les Écasseaux et Villement. Dans les quartiers de La Tour-Garnier et de Chanzy, les familles monoparentales sont également surreprésentées

Source : Insee - CAF 2011



Les familles nombreuses sont également surreprésentées dans les quartiers de Basseau, Grande Garenne et Champ de Manœuvre. Elles sont aussi très présentes dans d'autres quartiers plus aisés de Soyaux et de l'agglomération au profil social plus favorable.

Source : Insee, RP 2009

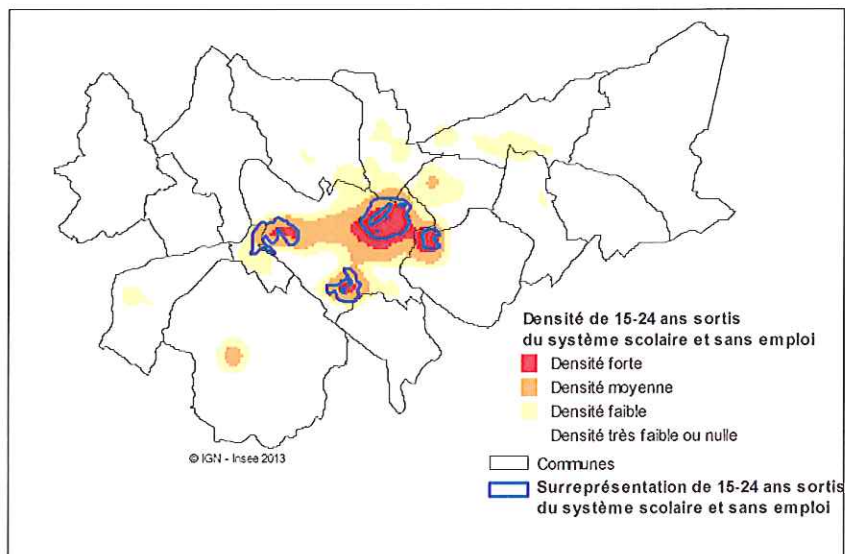
Les services sociaux du Département interviennent principalement auprès des familles et des jeunes en difficultés en termes d'insertion sociale, de soutien à la parentalité, d'accompagnement éducatif, de protection de l'enfance, d'actions de prévention santé (PMI) et de prévention des risques d'inadaptation sociale. Sur ce dernier point, le Département vient de redéfinir les conditions d'intervention de la Prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles sur le territoire du GrandAngoulême.

### Des jeunes sortis du système scolaire et confrontés massivement au chômage :

La population des 15-24 ans sans emploi et n'étant pas en études est une population à grand risque de pauvreté. En 2010, 2 600 résidents du GrandAngoulême sont concernés soit 19 % des 15-24 ans qui résident dans l'agglomération. Les minima sociaux destinés aux jeunes (notamment le RSA Jeunes) ont des conditions très restrictives.

Une étude du CEREQ sur l'insertion professionnelle des jeunes sortis du système éducatif en 2010 indique que 48 % des jeunes non diplômés étaient toujours au chômage 3 ans après et 37 % des jeunes titulaires d'un CAP et BEP (contre 4 % pour des jeunes ingénieurs et 2 % des formations médico-sociales supérieures). De plus, ces conditions sont en dégradation puisque les jeunes sortis en 2004 avec un CAP-BEP n'étaient que 17 % au chômage 3 ans après.

L'insertion professionnelle des jeunes sans qualification est donc particulièrement difficile.



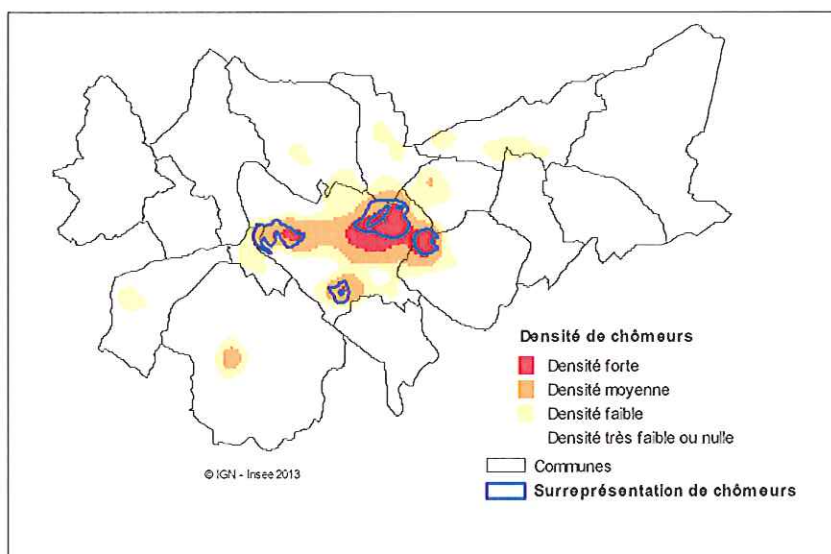
Cette population jeune active sans emploi est fortement concentrée dans les quartiers du nord de Saint Michel, de Basseau, de l'ouest de Grande Garenne, de l'est de Champ de Manœuvre, de Ma Campagne ou de Bel-Air Grand Font et dans ceux où les jeunes actifs sont très nombreux (L'Houmeau, nord du centre-ville d'Angoulême).

Source : Insee - RP 2009

Les trois communes où résident 62 % des jeunes de 15-24 ans actifs de l'agglomération - Angoulême, Soyaux et La Couronne - constituent 76 % des nouvelles entrées à la Mission Locale en 2013 et 77 % des sorties. Il y a une sur-représentation de la jeunesse de Soyaux sur la moyenne d'agglomération de 6 points à et de 4 points d'Angoulême, justifiée par les difficultés aiguës d'une part des jeunes sur ces communes.

25 % des entrées à la Mission Locale en 2013 et 28 % des sorties ont concernées des jeunes résidant sur un quartier prioritaire. Leurs sorties sur emploi sont un peu plus faibles que la moyenne des autres jeunes (64 % contre 67 %) au profit de la formation (30 % contre 24 %).

Les jeunes d'Angoulême et de La Couronne accèdent moins souvent aux sorties sur l'emploi mais beaucoup plus aux sorties en formation. Les sorties sur l'emploi (CDD) à Soyaux sont élevées en 2013. Elles concernent pour les trois quarts des jeunes du Champ de Manœuvres. Ce résultat reflète la mobilisation plus importante des jeunes du Champ de Manœuvres vers la Mission Locale que ceux des autres quartiers prioritaires. Relais local plus efficace ?



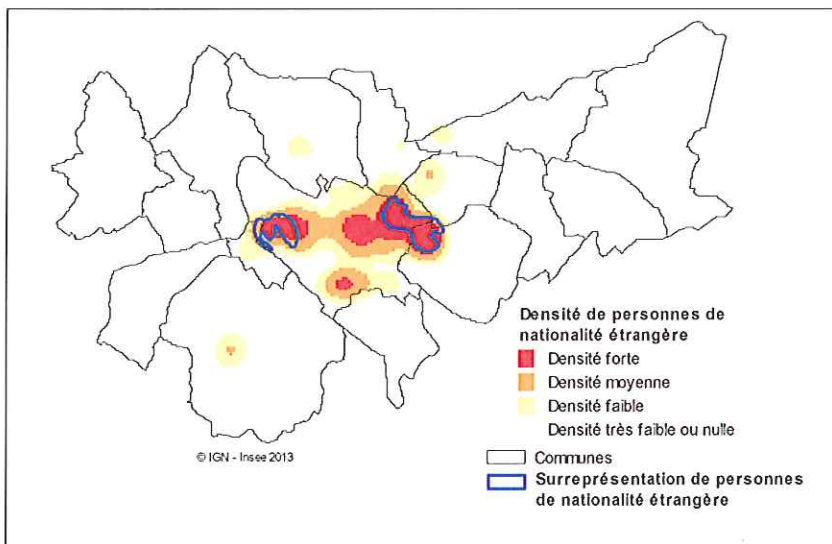
On peut rapprocher la cartographie des jeunes actifs sans emploi de celle du chômage. Les similitudes des zones de surreprésentation des chômeurs et des jeunes ni en études, ni en emploi, mettent en relief les difficultés d'insertion des jeunes dans ces zones.

Source : Insee - RP 2009

### Des quartiers où vivent majoritairement les étrangers de l'agglomération :

Les personnes de nationalité étrangère sont relativement peu nombreuses au GrandAngoulême où elles représentent moins de 4 % de la population.

Comparée à de aires urbaines similaires, l'aire urbaine d'Angoulême compte moins d'étrangers (3,0 % contre 3,6 %) et moins d'immigrés (4,5 % contre 5,5 %). Mais elle en compte plus comparées aux aires urbaines du Poitou-Charentes.



Les nationalités (actuelles ou d'origine) de ces habitants sont essentiellement celles des 27 pays de l'union européenne et d'Afrique .

Localement, les personnes de nationalité étrangère sont surreprésentées à Basseau, à l'ouest de Grande Garenne, à Bel-Air / Grand-Font et au Champ de Manœuvre

Source : Insee - RP 2009

## c- Des parcours scolaires en progression qu'il convient de soutenir

L'École de la République a pour mission de donner à l'ensemble des enfants de France, quel que soit leur milieu d'origine, les mêmes possibilités de construire leur parcours scolaire, personnel et professionnel.

Cette exigence de justice est au cœur de la politique d'éducation prioritaire qui a vu le jour il y a plus de trente ans. Elle vise à réduire l'effet des inégalités sociales et territoriales sur les résultats scolaires et à favoriser la réussite de tous les élèves.

Le panorama des multiples dispositifs qui composent l'éducation prioritaire d'aujourd'hui donne à voir, dans un contexte social difficile, des réussites locales remarquables, dues aux compétences, au sens de l'innovation et à l'engagement des équipes de terrain, mais qui ne sont pas suffisamment diffusées et relayées.

Concernant globalement les publics scolaires accueillis sur le Grand-Angoulême, la situation peut être observée à partir des éléments qui nous sont fournis par la base INFOCENTRE académique. La base élèves du 1er degré ne comportant aucun élément relatif au parcours des élèves, cette base est renseignée à partir de l'entrée des élèves en classe de 6ème.

Le tableau ci-dessous permet de faire des comparaisons entre les publics scolaires (collège) issus des quartiers « politique de la ville », la population scolaire de l'agglomération ainsi qu'avec la population scolaire du niveau collège du département.

Au vu de ces éléments, on peut observer que les populations scolaires résidant dans les territoires de la politique de la ville présentent des caractéristiques de fragilité sociale. Les parcours de ces élèves présentent un retard à l'entrée en 6ème qu'il convient de souligner.

Pour autant, la comparaison de certains indicateurs révélateurs de leur parcours, avec les moyennes départementales, montrent que ce sont des populations qui arrivent à progresser assez harmonieusement durant leur cursus collège. On peut mettre en évidence que près de 7 élèves sur 10

réalisent leur parcours en quatre ans. Par ailleurs l'orientation en seconde générale et technologique concerne plus d'un élève sur deux.

Collèges Données en pourcentages	Effectifs Nbre	Taux de retard en 6ème	Taux de doublement en 6ème	Taux d'accès 2ème G et T	Taux d'accès en 3ème en 4 ans	Taux de réussite au DNB	Taux de CSP Def y compris SEGPA
Collèges implantés dans les quartiers de la politique de la ville (Grand Angoulême)	990	23,76	5,2	51,58	69,36	78,77	59,36
Collèges non implantés dans les quartiers de la politique de la ville (Grand Angoulême)	3817	12,46	1,71	61,21	75,06	82,98	36,80
Total des collèges du Grand Angoulême	4807	15,87	2,73	58,06	72,17	82,5	43,92
Total des collèges Charente	13028	14,94	2,43	55,51	72,84	85,3	43,56

Source : infocentre académique - données 2013/2014 - Collèges publics

Pour autant, la comparaison de certains indicateurs révélateurs de leur parcours, avec les moyennes départementales, montrent que ce sont des populations qui arrivent à progresser assez harmonieusement durant leur cursus collège. On peut mettre en évidence que près de 7 élèves sur 10 réalisent leur parcours en quatre ans. Par ailleurs l'orientation en seconde générale et technologique concerne plus d'un élève sur deux.

Ces éléments encourageants qui placent, d'ores et déjà, ces élèves à moins de 10 points d'écart par rapport aux moyennes nationales ne peuvent que dynamiser la poursuite de la démarche éducative et pédagogique entamée dans les écoles et établissements relevant des territoires prioritaires.

Les travaux et démarches à conduire durant les années à venir, devront s'orienter vers l'adaptation pédagogique afin d'accompagner au mieux les élèves vers l'accès aux niveaux d'exigence préparatoires à la poursuite d'étude post-bac. Ceci se prépare dès l'entrée à l'école et bien sûr durant la scolarité au collège afin de leur permettre de s'adapter sans difficulté aux rythmes et exigences de la classe de seconde.

### **d- Un tissu associatif riche qui pourrait optimiser son potentiel éducatif et social auprès des jeunes des quartiers.**

Avec 393 équipements sportifs (dont 1/3 sur le seul territoire d'Angoulême), le Grand Angoulême bénéficie d'un taux d'équipements élevé<sup>2</sup>.

L'agglomération se distingue par un taux important à la fois de la pratique sportive de masse : 34,54 % de « taux de pénétration »<sup>3</sup> de la pratique (près de 38 000 licenciés), et de la pratique

<sup>2</sup> Le nombre de terrains de football existant est par exemple largement supérieur à la moyenne nationale

<sup>3</sup> Nombre de licenciés au regard de la population

du haut niveau. Ce taux situe l'agglomération bien au-dessus du territoire charentais (22%), de la région Poitou-Charentes (25%) et du territoire national (24%).

Les 315 clubs sportifs présents dans l'agglomération proposent 65 disciplines différentes à un public résidant dans l'agglomération pour 83 % d'entre eux.

Au regard des objectifs de cohésion sociale poursuivis par la politique de la ville, il est curieux de constater que si tous les acteurs (communes et associations) sont conscients des valeurs éducatives et sociales de la pratique sportive en clubs, il n'existe pour le moment que de très rares initiatives d'utilisation de la pratique sportive comme moyen d'éducation (à l'hygiène, à la santé, à l'alimentation, à la citoyenneté...) ou d'insertion sociale.

Il pourrait être intéressant d'optimiser ce potentiel de l'outil sportif en dépassant la simple pratique « ancestrale » des clubs (entraînement – compétition) et en utilisant le support du sport comme un outil d'éducation, par exemple auprès des jeunes des quartiers de la politique de la ville.

Un tel axe de développement serait en outre facilité par un contexte favorable :

- Une sensibilisation qui existe déjà dans les communes sur cette thématique,
- un tissu associatif sportif dense et pour certains clubs déjà impliqués dans cette démarche auprès des publics éloignés de la pratique
- un réseau de centres socio-culturels & sportifs qui travaillent sur cette utilisation du sport comme outil éducatif et social.

L'agglomération se caractérise par une autre particularité : une multiplicité et un dynamisme des associations œuvrant dans le champ de la jeunesse, de l'inclusion sociale ou de l'éducation populaire : Centre Information Jeunesse, Mission locale, Centres socio-culturels, Maison des Jeunes et de la Culture, Fédérations de jeunesse, Conseil général, CAF, services de l'État... Plusieurs temps forts (notamment des forums sur la santé, l'emploi, l'orientation...) illustrent ce dynamisme associatif et ce partenariat local.

Il convient de souligner enfin que 268 jeunes résidant dans le Grand Angoulême ont effectué une mission de service civique depuis la création du dispositif en 2010 : ils représentent 40 % des jeunes accueillis.

Mais les jeunes issus des quartiers concernés par la politique de la ville sont encore minoritaires, malgré la volonté de l'Etat (DDCSPP) de la commune d'Angoulême, du Conseil Général et d'associations d'adapter ce dispositif aux jeunes les plus en difficulté.

Le partenariat de l'État avec la mission locale, les collectivités locales, les centres sociaux et les associations membres du comité de pilotage départemental, devrait permettre d'accroître le taux de jeunes volontaires « service civique » résidant dans les quartiers de la politique de la ville

## **e- Des quartiers dont le peuplement doit se concilier avec une démographie stable et vieillissante**

*Extraits du diagnostic de l'aire urbaine<sup>4</sup> en partenariat avec l'insee :*

Depuis 1975, l'aire urbaine d'Angoulême connaît un faible dynamisme démographique au sein de la région en particulier sur période récente (2006-2011). Le GrandAngoulême n'a presque pas gagné de population. La ville d'Angoulême en perd, mais la baisse ralentit sur période récente.

Un territoire qui manque de jeunesse, en partie à cause de son faible solde naturel et de son absence d'étudiants. Peu de jeunes et d'enfants, des couples sans enfants, peu de couples avec enfants ; beaucoup de retraités

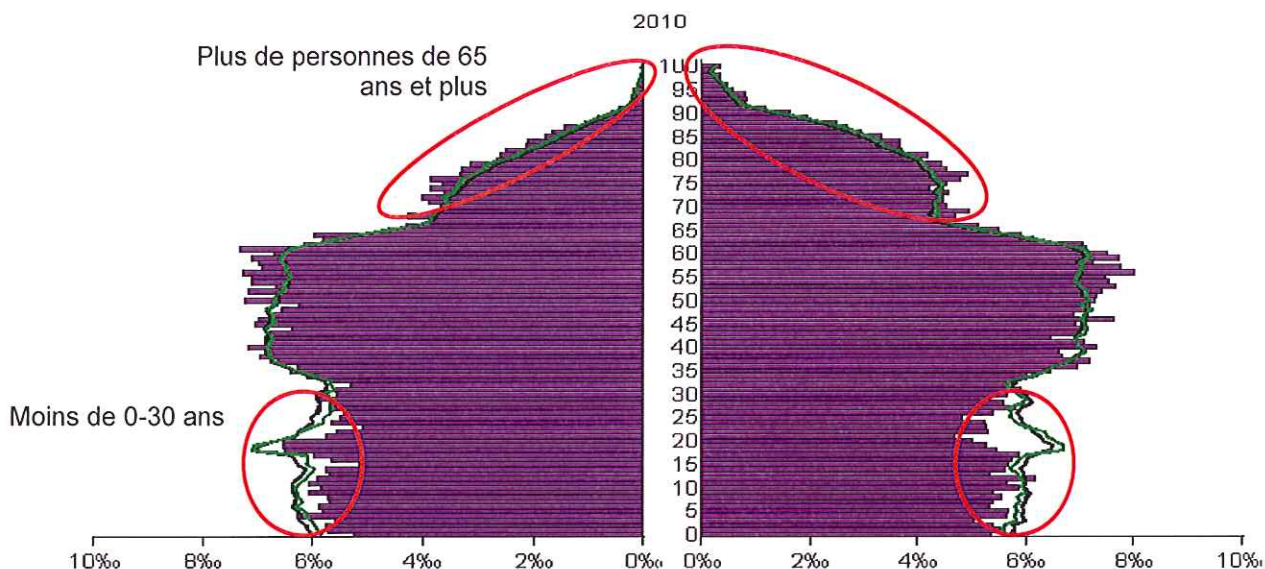
---

<sup>4</sup> Aire urbaine : autour d'un pôle de plus de 10 000 emplois, les communes où au moins 40 % des actifs occupés travaillent sur le pôle ou dans une des communes de l'aire. L'aire urbaine d'Angoulême compte 108 communes

La comparaison avec d'autres aires urbaines ayant des caractéristiques proches de celle d'Angoulême met en évidence le poids moindre des classes d'âges les plus jeunes au profit des populations âgées.

Sur la pyramide des âges des habitants de l'aire urbaine d'Angoulême (ci-après), le recul de la base de la pyramide par rapport aux courbes des autres aires urbaines indique la part plus faible des 0-30 ans dans la population du GrandAngoulême. Ce retrait est moindre chez les hommes en raison de la présence des militaires à Angoulême.

A l'inverse, le haut de la pyramide fait apparaître un débordement sur les courbes des autres aires urbaines indiquant la présence d'une importante population de 65 ans et plus, et notamment des femmes.



Source : Insee, RP 2010

### Le G

randAngoulême s'inscrit dans les tendances de l'aire urbaine pour les populations âgées ; en revanche l'agglomération connaît aussi une faiblesse des jeunes adultes. En effet, le GrandAngoulême subit l'effet de la périurbanisation : **l'agglomération perd de la population à presque tous les âges (solde légèrement positif 15-19 ans), avec un creux majeur de 20 à 45 ans et pour les jeunes enfants**. Les populations déménagent notamment dans le reste de l'aire urbaine, généralement pour accéder à la propriété en maisons individuelles. Il faut savoir que le département de la Charente (et de Charente Maritime) se distingue au niveau national pour l'importance de l'accès à la propriété en maisons individuelles.

De fait, les villes-centres enregistrent de grosses pertes de population (en valeur et en taux) : Angoulême, Soyaux. En revanche, des communes plus périphériques enregistrent de forts gains de population ; Fléac, mais surtout hors agglomération : Brie, Taponnat-Fleurignac et Garat.

Dans ce contexte démographique, les logements sociaux rencontrent peu de demandes de jeunes ménages en emploi, en couples ou avec un enfant. Les parcours résidentiels de ces ménages se construisent sur d'autres options, à leur portée. La mixité des quartiers prioritaires est alors rendue plus difficile sans ce segment de population.

A l'inverse, une part des habitants des parcs HLM est constituée de personnes âgées de plus de 65 ans. Ils sont jusqu'alors fort peu visibles. Le vieillissement accru des années à venir doit attirer l'attention sur leurs situations.

## f- Prévenir et accompagner en santé

En Poitou-Charentes, et bien sûr en Charente trois finalités du **Projet régional de Santé** s'appuient sur le bilan des plans, programmes et actions déjà réalisés et tiennent compte du caractère évolutif du système de santé et de ses composantes : améliorer l'espérance de vie en bonne santé, développer un système de santé de qualité, accessible et efficient, promouvoir l'égalité devant la santé. Les disparités territoriales et sociales importantes dans l'accès à la prévention et aux soins, notamment dans les zones rurales et dans les quartiers urbains sensibles font partie des tendances majeures à intégrer dans la politique de la santé.

L'ARS mobilise historiquement ses financements vers les publics précaires promotion et prévention en santé, accès des personnes démunies non seulement au système hospitalier, mais aussi aux réseaux institutionnels ou associatifs de soins, d'accueil et d'accompagnement social, désenclavement des publics en situation de handicap souffrant plus particulièrement d'isolement et d'exclusion sociale...

Quelques données non exhaustives de mortalité générale et prématurée issue des études de l'ORS, de l'INSEE, des données socio-économiques de la DIRECCTE, la CIRE, l'ARS, la DREAL, la DREES, l'analyse des besoins sociaux, les diagnostics réalisés aux fins de construire les ASV puis les CLS de la ville ont amplifié ces démarches ASV. L'ARS concourt à l'animation des CLS au titre d'un financement dédié.

Au regard de tous ce qui a été posé dans ce document, nous pouvons éclairer la thématique « santé » en indiquant que nous avons en Charente une mortalité plus faible.

Le taux de mortalité infantile est inférieur à la moyenne nationale. La mortalité générale et la mortalité prématurée (décès intervenant avant 65 ans) sont moins élevées en Charente que la moyenne nationale et en recul depuis 2000.

Les principales causes identifiées au niveau national de mortalité prématurée relèvent de la santé mentale (37,7 %), des cancers (18,2 %) et des maladies cardiovasculaires (11,53 %). On peut donc avancer que ces phénomènes ont plus de prise sur les Charentais qu'en moyenne en France. Le taux de mortalité par cancer du sein en Charente est d'ailleurs supérieur à la moyenne nationale.

Pourtant, les taux d'admission en affections de longue durée en Charente pour diabète, cancer, maladie cardio-vasculaire, maladie mentale, maladie d'Alzheimer et autres démences sont inférieurs à la moyenne nationale.

Sur les autres causes de mortalité, la Charente se démarque pour les suicides et les accidents de la circulation. En revanche, le taux de mortalité liée à l'alcool est proche de la moyenne nationale et le taux de mortalité par cancer du poumon est inférieur.

### **L'offre de soins de premier recours sur le territoire**

Les soins de premiers recours sont constitués par les consultations de première orientation d'un usager, que ce soit auprès de son médecin généraliste ou d'un professionnel de santé libéral médical ou paramédical (kinésithérapeute, infirmière, dentiste, pédicure, podologue, orthophoniste, diététicien, psychomotricien ...).

Plus des trois quarts de la population a eu recours, en 2012, aux soins de médecine générale sur le territoire d'Angoulême, la Couronne et Soyaux<sup>5</sup>, ce qui rejoint la moyenne départementale et régionale.

La hausse de consommation de ces actes en 2012, semble infléchir la baisse de ce recours, constatée de 2007 à 2011. La consommation intra-zone correspond au nombre d'actes consommés par les habitants de la commune auprès d'un généraliste de cette même commune. Ainsi, tandis que six angoumoisins sur dix consultent un praticien de leur commune, ils ne sont qu'une moitié à La Couronne, un tiers à Soyaux.

---

<sup>5</sup> Le périmètre à prendre en compte pour l'analyse de l'offre libérale en santé est fonction des dynamiques professionnelles du territoire. Cela dépasse souvent les limites du Quartier Prioritaire en politique de la Ville.



Consommation d'actes de médecine générale 2012							
Commune	Population 2009	Bénéficiaires	Part des consommateurs	Consommation totale (Consultations + Visites)	Consommation intra-zone	Taux de consommation intra-zone	Nombre d'actes moyen par bénéficiaire (région : 5)
Angoulême	41 613	31 744	76,28%	160 153	98 333	61,40%	5
La Couronne	7 123	5 775	81,08%	28 785	15 371	53,40%	5
Soyaux	9 561	7 351	76,89%	37 691	12 527	33,20%	5,1

La démographie des professionnels de santé libéraux est extrêmement fluctuante : des zones jusque là préservées peuvent se trouver sous-dotées en l'espace de quelques mois, par des départs en « cascade » au sein d'un cabinet. Les difficultés d'accès à la médecine générale sont alors reportées sur les autres professionnels, d'où une surcharge de travail quantifiable au fil des années.

Il est toutefois possible de constater une relative préservation de l'offre libérale de médecine générale sur le Grand-Angoulême (en 2012, 106 praticiens pour 100 000 habitants), au regard de la densité départementale et régionale (respectivement 89 et 101 praticiens pour 100 000 habitants). Cependant, une dégradation de cette situation émerge en 2014, alors que la moitié des praticiens auront atteint l'âge de la retraite d'ici cinq ans. Cela invite à la construction de projets à moyen et long terme pour limiter les difficultés.

Si le territoire de l'agglomération se trouve, dans l'ensemble, doté d'une démographie médicale et paramédicale suffisante, il s'agit de développer des projets qui permettent d'engager une solution d'accès à tous aux soins de premier recours sur le territoire urbain, en travaillant sur la lisibilité de l'offre de proximité, l'orientation judicieuse vers le professionnel le plus adapté pour une situation donnée, notamment dans le cadre de regroupements pluri-professionnels (maisons et pôles de Santé).

La répartition géographique des cabinets explique également une part importante des consultations hors de la commune de résidence : implantation des cabinets parfois limitrophe à deux communes ou quartiers ; mouvements de population d'une zone à l'autre (domicile/travail, consommation courante) ; poursuite d'une prise en charge par un praticien identifié au préalable ; implantation de maisons de santé aptes à proposer, sur un même site géographique, un accès aisé à la pluri-professionnalité.

En milieu urbain, il peut paraître difficile d'évoquer des difficultés d'accès aux soins liées aux distances : cependant, il s'agit de faciliter les coopérations entre professionnels, afin de mailler le territoire et de renforcer les dispositifs de mobilité spécifiques pour les personnes les plus éloignées du soin et de la prévention.

Dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2014 et des Contrats Locaux de Santé ont été menés des travaux d'approfondissement de l'observation de l'état de santé de la population et de son évolution. La participation des habitants, la démarche de santé globale, l'implication des institutions et des opérateurs ont permis de déterminer des axes prioritaires dans les contrats locaux de santé, axes voués à être modifiés au cours du temps en fonction de la mise à jour des diagnostics. Les publics précaires ont souvent été le public prioritaire des actions de prévention mises en œuvre.

- ▶ Les priorités du Contrat Local de Santé de Soyaux.
  - l'accès à la promotion de la santé, à la prévention, aux dépistages et aux soins
  - la santé et le vieillissement, le handicap
  - la périnatalité, la santé de l'enfant, la santé et la parentalité, la femme et la santé.
- ▶ Les priorités du Contrat Local de Santé d'Angoulême.
  - L'isolement concernant surtout les Personnes âgées,
  - La prévention des risques et conduites à risques (addictions, l'accès aux bilans de santé, santé mentale, lutte contre le suicide, nutrition, obésité et activité physique, la qualité du logement)
  - La promotion de la santé à tout âge de la vie (informations auprès de professionnels, forum...).

Plusieurs axes thématiques sont développés et notamment l'accès aux dépistages, la santé mentale est traitée avec l'action la santé en BD pour Angoulême, les 2 CLS ont des fiches actions autour de la santé mentale, reliée avec la prévention des addictions et la prévention des crises suicidaires. La Maison du Bien être à Soyaux répond à cet objectif d'information, d'écoute et d'accompagnement vers la prévention ou les soins...

Les actions concernant l'accès à une offre de prévention adaptée aux besoins (bilans de santé, vaccinations, maladies chroniques, nutrition, contraception, addictions) sont conduites dans les CLS.

Les quartiers de la politique de la ville ont bénéficié d'une connaissance historique des opérateurs en promotion et prévention.

**Les enjeux de promotion de la santé, d'accessibilité des professionnels à la croisée des contrats locaux de santé et de la politique régionale de prévention et d'organisation de l'offre de soins :**

Une action globale sur l'offre en santé à l'échelle de la ville et de l'agglomération, voire au-delà dans une 2<sup>ème</sup> couronne, intégrée aux autres politiques publiques d'aménagement, est susceptible d'engendrer des effets bénéfiques pour l'ensemble de la population, quartiers prioritaires inclus.

Les plateformes régionales de prévention<sup>6</sup> constituées en 2014 par l'A.R S permettront d'aider à référencer les besoins prioritaires identifiés.

En matière de démographie des professions de santé et de couverture territoriale, la réflexion et l'intervention en appui des zonages prioritaires intégrera la dynamique CLS / Contrat de ville.

L'accès aux accompagnements médico-sociaux en établissement et services ou sur le mode ambulatoire restera un point de vigilance éclairé par les analyses de parcours qui se développent progressivement.

L'accès à une offre de prévention et de soins, gratuite ou aux tarifs remboursables par l'assurance maladie, pluri-professionnelle, multi-partenaire et coordonnée, avec une lisibilité et une information transparente, dans un espace urbain qui prend en compte les mobilités possibles, peut être un enjeu central de la contractualisation.

**g- Une délinquance contenue, principalement concentrée dans les centres-villes et quartiers sensibles des communes d'Angoulême, Soyaux et La Couronne.**

Le territoire de l'agglomération d'Angoulême est partagé en deux zones : la circonscription de sécurité publique d'Angoulême (sous responsabilité de la direction départementale de la sécurité publique) qui regroupe les communes d'Angoulême, La Couronne, Soyaux, Gond-Pontouvre, Saint Michel d'Entraygues, L'Isle d'Espagnac, Puymoyen, Ruelle-sur-Touvre, Saint-Yrieix-sur-Charente ; La zone gendarmerie, qui intervient sur le territoire des communes de Fléac, Linars, Mornac, Nersac, Saint-Saturnin et Touvre.

**Circonscription Police nationale (neuf communes) :**

Principaux faits constatés	2012	2013	Évolution
AVIP (atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes)	687	630	- 8,30 %
ABB (atteintes aux biens)	3 468	3 864	+ 11,42 %
<b>TOTAL AVIP+AAB</b>	<b>4 155</b>	<b>4 494</b>	<b>+ 8 %</b>

<sup>6</sup> « Santé mentale, prévention du suicide et addictions », « Nutrition, maladies chroniques, obésité, activité physique », « Prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées ». D'autres sont à venir.

### Circonscription Gendarmerie nationale (six communes) :

Principaux faits constatés	2012	2013	Évolution
AVIP (atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes)	29	29	=
ABB (atteintes aux biens)	128	147	+ 15 %
<b>TOTAL AVIP+ABB</b>	<b>157</b>	<b>173</b>	<b>+ 10 %</b>

Principalement concentrée sur la zone urbaine de l'agglomération, la délinquance présente les grandes caractéristiques suivantes :

- une augmentation des atteintes aux biens, en particulier des dégradations de biens publics et privés ;
- une tendance à la hausse des actes de rébellion contre les agents dépositaires de l'autorité publique ;
- une augmentation des comportements routiers dangereux.
- une diminution des AVIP ;
- un nombre inquiétant de faits délictueux s'apparentant à des actes de violences urbaines dans les quartiers sensibles (incendies de véhicules, de poubelles, incivilités et dégradations de biens publics commises par des groupes d'individus).

**Le dispositif partenarial est bien établi**, en particulier sur les communes d'Angoulême, La Couronne et Soyaux avec des instances locales spécifiquement chargées de lutter contre la délinquance et de l'aide aux victimes :

- 3 Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance implantés sur le territoire de l'agglomération d'Angoulême, sur les communes d'Angoulême, La Couronne et Soyaux. Présidées par le maire, ces instances constituent, conformément à la loi du 5 mars 2007, les instances de concertation sur les priorités de lutte contre l'insécurité autour desquelles doivent se mobiliser les institutions et les organismes (publics et privés) concernés. A Angoulême et Soyaux, les CLSPD se réunissent plusieurs fois par an en formation plénière et en formation restreinte.
- Des groupes de travail « tranquillité publique » à Angoulême et Soyaux avec des réunions de veille/tranquillité publique qui ont été mises en place pour envisager, avec l'ensemble des partenaires concernés (services de l'Etat, des collectivités, bailleurs sociaux, acteurs de terrain), les actions à mettre en œuvre sur la base d'un diagnostic partagé. Présidées par l'élu référent, elles sont animées par un coordonnateur spécifique, et se réunissent, par secteur géographique, quatre fois par an.
- Un groupe de travail spécifique de lutte contre la délinquance initié à Angoulême par le procureur de la république en juillet 2013, inspiré du groupe local de traitement de la délinquance prévu par la circulaire du 28 octobre 2007. Cette instance qui réunit les services de l'Etat concernés et ceux de la ville d'Angoulême a vocation à aborder les principaux faits de délinquance commis sur l'ensemble du territoire communal. Ce groupe n'a pas été réuni depuis le premier trimestre 2014.
- Les délégués du préfet. Sur les quartiers prioritaires des communes d'Angoulême, La Couronne et Soyaux, ils participent aux réunions de ces instances dans le cadre de leurs attributions et contribuent, par la connaissance et l'information de terrain, à l'amélioration du diagnostic. Ils sont également forces de propositions pour la recherche de solutions concernant la prévention de la délinquance.

#### **Des dispositifs spécifiques destinés à garantir la tranquillité publique.**

les médiateurs de l'association Objectif Médiation du GrandAngoulême (OMEGA) interviennent sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, et plus particulièrement dans les quartiers prioritaires des villes d'Angoulême, La Couronne et Soyaux, et dans le centre-ville et aux abords de la gare SNCF d'Angoulême. Leur action vise à rechercher des solutions dans les tensions et les conflits de la vie quotidiennes des habitants, et à participer à la préservation du cadre de vie en signalant les dégradations sur l'espace public.

Les membres de l'équipe de prévention nocturne, expérimentée à Angoulême depuis 2013, interviennent quant à eux dans le centre-ville, à partir de 22h, au printemps et pendant l'été, afin de sensibiliser le usagers de l'espace public la nuit, au respect des règles de la vie en société, et les alerter, en particulier les mineurs, sur les risques inhérents à certains comportements.

#### **Des actions spécifiques :**

- l'alerte commerces par SMS : il s'agit d'un dispositif initié par les forces de l'ordre, auprès des commerçants, au moyen de conventions signées entre les services de police et de gendarmerie, le procureur de la République et les CCI d'Angoulême et de Cognac, pour prévenir les vols ;
- le dispositif tranquillité vacances, mis en place au bénéfice des habitants qui peuvent solliciter, pendant leurs vacances, des passages de police ou de gendarmerie aux abords de leurs domiciles dont ils sont momentanément absents ;
- le dispositif « tranquillité séniors » ;
- Le dispositif voisins vigilants ou participation citoyenne, préalablement mis en place dans certaines communes rurales du département, sur demande des élus locaux, et qui tend à se développer en zone péri-urbaine.

#### **Des champs d'action spécifiques investis.**

- L'amélioration du fonctionnement et de la coopération des instances spécialisées ;
- La lutte contre les violences sous toutes les formes, particulièrement les violences faites aux femmes ;
- la prévention de la délinquance des mineurs et des jeunes majeurs ;
- L'aide aux victimes principalement prise en compte dans les dispositifs de prévention de la délinquance par l'association de soutien aux victimes d'actes de délinquance (ASVAD), qui a compétence pour intervenir en ce domaine sur l'ensemble du département.

### **h- De grands parcs sociaux intégrés dans un marché de l'habitat peu tendu et concurrencés par l'offre privée.**

#### Extraits du diagnostic du PLH 2014-2020 :

##### **Un parc public important, géographiquement concentré mais en cours de rééquilibrage**

Selon le décompte SRU au 1er janvier 2011, l'agglomération compte 11 294 logements publics – soit 22,5% du parc de résidences principales. Ce taux est nettement plus élevé que celui observé à l'échelle départementale ; le GrandAngoulême concentre d'ailleurs 67% du parc public Charentais (*FILOCOM 2011*).

A l'échelle infra-communale, les Zones Urbaines Sensibles (ZUS) regroupent 52,6% des logements publics (*RPLS 2012*). Elles sont situées à Angoulême et Soyaux.

##### **Des objectifs SRU qui restent à atteindre pour un certain nombre de communes.**

La moitié des communes est soumise à la loi SRU. Seules les villes d'Angoulême, Soyaux et La Couronne atteignent les 20% obligatoires.

##### **Un parc de qualité inégale :**

Un parc relativement récent en comparaison de l'ensemble des résidences principales : 5% des logements seulement ont été construits avant 1949, contre 35% des propriétés privées et 44% des logements locatifs privés.

Les Plans Stratégiques de Patrimoine (PSP) et les Conventions d'Utilité Sociale (CUS) mettent tous en avant la bonne insertion urbaine du parc et, majoritairement, sa bonne qualité. 65% des logements du parc public présentent une qualité énergétique de classe C ou plus. Les logements publics de mauvaise qualité sont concentrés dans certains territoires. Ainsi, la commune de Soyaux regroupe 61,3% des logements classés E, F ou G alors qu'elle ne représente que 16,7% du parc public de l'agglomération.

##### **Un travail important d'amélioration du parc locatif public dans le cadre des opérations de rénovation urbaine :**

► La convention de rénovation urbaine a été signée en 2005 pour 3 quartiers en ZUS : Ma Campagne et Basseau Grande Garenne à Angoulême, Champ de Manoeuvre à Soyaux. Pilotée par la Communauté d'Agglomération, elle prévoyait initialement la démolition de 1 220 logements et la

réhabilitation de 1 265 autres. En 2008, deux nouvelles conventions ont été signées pour Basseau et Champ de Manoeuvre ; elles ont été complétées par des avenants en 2009 et en 2011 afin d'ajuster la programmation de logements au profil de la population. Suite aux difficultés rencontrées pour la mise en oeuvre du projet de Basseau, une mission d'appui a été réalisée dans la perspective d'un avenant.

► L'amélioration du parc social en dehors des quartiers de rénovation urbaine a été inscrite avec des objectifs de réhabilitation importants dans les Conventions d'Utilité Sociale, notamment en vue d'améliorer les performances énergétiques des logements.

► Mais certains sites « hors dispositifs » ne sont pas concernés par ces améliorations, alors même qu'ils présentent une situation préoccupante :

- Le quartier de Bel Air Grand Font (Angoulême) qui présente des indicateurs de fragilité préoccupants, tant concernant les ménages (faibles ressources, part importante de ménages sans emploi...) que le parc de logements (concentration de bâtiments anciens aux faibles loyers). Par ailleurs, ce quartier souffre d'une image dégradée : près de 39 % des refus de logements sociaux situés à Bel Air Grand Font sont dus à la localisation ou l'environnement, contre 24 % à Angoulême et 22 % dans l'agglomération.

- Le quartier d'habitat social de La Couronne, qui rassemble 560 logements datant d'une cinquantaine d'années, de faible qualité, aux loyers plutôt élevés. Les indicateurs de gestion du bailleur montrent qu'il s'agit d'un quartier en difficulté, dont la situation peut être rapprochée de celle des autres quartiers prioritaires bien qu'il n'en fasse pas partie. Enfin, le quartier pâtit d'une image négative.

**Un marché du logement public faiblement tendu qui instaure une concurrence entre les parcs de logements** . A l'échelle régionale, la tension porte plutôt sur le littoral. A l'échelle locale, la tension provient de plusieurs facteurs :

► Un faible volume de demandeurs : Au 30 juin 2012, le GrandAngoulême ne comptabilisait que 2 267 demandes actives – soit 1 demande pour 0,2 logement public existant, alors même que 61,7% des ménages de l'agglomération peuvent prétendre au parc public (77,9% si on comptabilise ceux qui peuvent accéder au parc intermédiaire – FILOCOM 2011

L'offre créant la demande, les communes les plus demandées sont aussi celles qui comptent le plus de logements publics : Angoulême regroupe 51% de la demande, La Couronne 9% et Soyaux 7% (AFIPADE, juin 2012). De la même manière, la livraison d'opérations neuves peut engendrer une croissance de la demande. Si l'on rapporte le poids de la demande à celui du parc public des communes ou encore aux attributions, on remarque cependant que la pression se fait plus importante dans certaines communes périphériques (Saint-Yrieix, Linars...).

► Une concurrence forte avec le parc privé essentiellement liée au développement des logements défiscalisés : la production a été massive dans les années 2000, et la majorité de ces logements restent aujourd'hui vacants. Les investisseurs diminuent donc fortement leurs prix, et ceux-ci se retrouvent aujourd'hui au niveau des loyers du parc public.

Une concurrence également avec l'accession à la propriété, dans la mesure où le prix des maisons individuelles situées à proximité de l'agglomération sont relativement faibles.

Les bailleurs sociaux doivent ainsi faire face à une demande très exigeante, issue de ménages qui peuvent facilement se tourner vers le parc privé s'ils ne trouvent pas le logement qui leur convient dans le parc public (orientation du logement, organisation des pièces...)

► Une concurrence qui se développe au sein même du parc public : selon les communes, l'environnement urbain et les caractéristiques du parc public ne sont pas les mêmes. Ces différences se traduisent par des degrés d'attractivité très hétérogènes et des niveaux de tension variant en conséquence.

Les communes les mieux reliées au centre de l'agglomération sont privilégiées (desserte transports en commun notamment). Ainsi par exemple, la part des demandeurs souhaitant un logement à Nersac est nettement inférieure au poids que cette commune représente dans le parc public, dans la mesure où la commune est aujourd'hui mal desservie par les transports en commun.

La demande de logements individuels est nettement supérieure à l'offre de ce type : les logements collectifs constituent près de 90% de l'offre publique (RPLS 2012) mais représentent moins de 48% des demandes (AFIPADE, juin 2012).

Les bailleurs indiquent que le développement de l'offre neuve, portée par les obligations nationales et les volontés locales (nombreuses ZAC), se fait parfois au détriment du parc ancien. La production neuve leur demande en effet une forte implication financière, ce qui peut limiter les travaux d'amélioration de l'existant, creusant l'écart de qualité – et donc d'attractivité – entre ces deux types de parc : différence de qualité, de loyers parfois (l'offre nouvelle en PLAI peut être plus accessible que l'offre ancienne de certaines communes, comme à La Couronne par exemple où les loyers sont plutôt élevés / en augmentation : la part de refus de logements pour cause de cherté du loyer dans cette commune est deux fois plus importante qu'en moyenne dans l'agglomération).

L'image que les ménages se font des communes ou des quartiers est également un facteur d'attractivité essentiel. Les demandes – et en particulier les demandes issues des ménages les moins modestes – restent ainsi peu importantes pour les quartiers politiques de la ville.

► Une concurrence qui se traduit par des taux de refus des logements très variables selon les communes : Angoulême concentre les refus : elle représente 51% des demandes de logement social mais 62% des refus. A Soyaux et à La Couronne, la part des refus est également importante. Dans certaines communes à l'inverse, elle est particulièrement faible (Gond-Pontouvre - 7% des demandeurs et 1% des refus -, Saint-Yrieix, L'Isle d'Espagnac...). La localisation du logement proposé constitue le premier motif de refus ; la taille du logement intervient en seconde position.

► Une concurrence qui favorise la vacance et la rotation dans le parc public : Les bailleurs sociaux rencontrent donc des difficultés pour louer leurs logements, notamment dans les communes ou les quartiers les moins attractifs. De la même façon, le taux de rotation très élevé dans le parc public de l'agglomération (15% en moyenne alors que le taux « normal » est de 7%) reflète l'extrême fluidité du marché et les difficultés des bailleurs pour capter leurs locataires. La vacance comme la rotation engendrent un certain nombre de coûts pour les bailleurs sociaux : manque à gagner sur les loyers, coûts de remise en état...

## **i- Des quartiers desservis par les transports en commun et des habitants assez mobiles**

*Analyses de l'Enquête Déplacements Villes Moyennes 2012<sup>7</sup>*

**La mobilité des habitants des quartiers prioritaires est comparable à celle de la population du GrandAngoulême** : avec 3,5 à plus de 4 déplacements quotidiens, les habitants des secteurs géographiques incluant un quartier prioritaire se déplacent autant chaque jour que la moyenne des habitants du GrandAngoulême (3,81). Ils sont même plus mobiles sur les secteurs des quartiers de Bel Air Grand Font, du Champ Manœuvres et de L'Houmeau. Ces 3 secteurs se situent au centre de l'agglomération, proches de nombreux services.

Mais la mobilité automobile fait la différence : les déplacements quotidiens en voiture par personne sont moins nombreux sur les secteurs géographiques comprenant un quartier prioritaire. La mobilité automobile est la plus réduite sur les secteurs de Basseau-Grande Garenne et Bel Air Grand Font : moins de 2,6 déplacements automobiles par jour contre 2,70 pour les habitants du GrandAngoulême. A Ma Campagne et au Champ Manœuvres, la voiture est un plus utilisée : de 2,6 à 2,9 déplacements quotidiens.

**L'équipement automobile est plus réduit** sur les quartiers : 86 % des ménages<sup>8</sup> du GrandAngoulême possèdent au moins 1 voiture (98 % sur les autres communes du périmètre du Scot). Les chômeurs, les jeunes et les familles monoparentales sont plus nombreux à ne pas avoir de véhicule :

- 38 % des 18-24 ans n'ont pas de voiture (contre moins de 7 % des 25-49 ans),
- 25,2 % des demandeurs d'emploi,
- 11,2 % des familles monoparentales.

L'absence de moyens explique aussi probablement le faible taux de motorisation des ménages sur les IRIS L'Houmeau-Madeleine-gare et Bel Air Grand Font (estimation<sup>9</sup> à moins de 80 %) et la commune de Soyaux (estimation entre 80 % et 85 %).

<sup>7</sup> Enquête Déplacements Villes Moyennes 2012 à l'échelle du Scot (Insee) sur 2 910 personnes

<sup>8</sup> Il s'agit de la personne de référence du ménage.

Les ménages des IRIS de Ma Campagne (86 %) et Basseau-Grande Garenne (estimation entre 88 % et 90 %), sont plus souvent en possession d'au moins une voiture.

**Les habitants des quartiers sont moins souvent en possession du permis de conduire** : 88 % des personnes de 18 ans et + du GrandAngoulême possèdent le permis de conduire. ; seulement 85 % sur la ville d'Angoulême.

Les caractéristiques qui prédisposent à ne pas posséder le permis de conduire : être une femme , une personne âgée de plus de 65 ans ou un jeune âgé de 18 à 24, être au chômage, être enfant d'une famille monoparentale ou être monoparent soi-même.

Les secteurs de Basseau Grande Garenne et du Champ de Manœuvre se distinguent par une moindre part d'habitants avec le permis de conduire : moins de 85 %

Avec 85 % à 90 % de personnes avec le permis, les IRIS d'Angoulême est (dont Bel Air Grand Font), nord (dont L'Houmeau), St Martin-St Gelais-L'Anguienne, les communes de l'Isle d'Espagnac et Gond-Pontouvre sont également moins habilités pour la conduite que le reste du territoire de l'agglomération qui passe au-delà des 90 % voire 95 % de détenteurs de permis.

**Un usage des transports en commun 2 à 3 fois plus fréquent** : Le bus est utilisé par les habitants du GrandAngoulême pour 5 % de leurs déplacements après la marche à pied (18 %) et la voiture (74 %).

Une approche par grands secteurs géographique du nombre de déplacements quotidiens en bus par personne montre que l'usage des transports en commun est plus fréquent quand un quartier prioritaire y est intégré.

Ce sont les personnes des secteurs de Basseau-Gde Garenne et Bel Air Grand Font qui empruntent le plus le bus. Moins usagers du bus mais au-dessus de la moyenne du GrandAngoulême, les habitants du secteurs du Champ de Manœuvres. Se déplaçant moins en bus que la moyenne, les habitants du secteur de Ma Campagne.

L'usage théorique du bus<sup>10</sup> qui permet une approche plus resserrée sur le quartier, confirme ce constat. Sur 2 quartiers non spécifiques du GrandAngoulême<sup>11</sup>, l'usage théorique est évalué entre 9 et 11 montées par jour pour 100 habitants.

Parmi les 4 quartiers prioritaires centraux, ce sont les 4 habitants de Bel Air qui ont l'usage théorique des transports en commun le plus important (34 montées/jour pour 100 hbts). Ceux du Champ de Manœuvres le moins (18 montées). Leur mobilité théorique est même plus faible que sur des quartiers plus éloignés du centre : Villement et Sous les Vignes (environ 20 montées)

**Un niveau de desserte en transport en commun globalement élevé mais des logements plus à l'écart** : Les quartiers prioritaires sont tous desservis par une ligne de transport en commun et au plus à 25 minutes du centre. Les 4 grands quartiers prioritaires sont desservis par 3 lignes sauf le Champ de Manœuvres (2 lignes)

La surface réduite des quartiers prioritaires permettent à plus de 90 % des logements d'être distants de 300 mètres maxi d'un arrêt de bus à Basseau-Grande Garenne, Bel Air Grand Font et à Ma Campagne. Avec un arrêt dédié, les petits quartiers ont 100 % de leurs logements dans le périmètre des 300 mètres.

Une part des logements est éloignée d'un arrêt de bus de plus de 300 m à Villement (20 %), La Foucaudie (22 %) mais surtout à L'Etang des Moines (33 %) et à l'Houmeau (64 %).

**La mobilité des jeunes à relativiser** : le nombre de déplacements quotidiens des 18-24 ans est légèrement supérieur à la moyenne des habitants du GrandAngoulême mais plus faible que celui des classes d'âge suivantes : 25-34 et 35-49 ans. En fait, la fréquence des déplacements des jeunes est comparable à celle des 50-64 ans.

Les jeunes sont principalement usagers de la voiture (comme conducteur ou passager), de la marche à pied puis des transports en commun (9 fois plus que 25-34 ans).

---

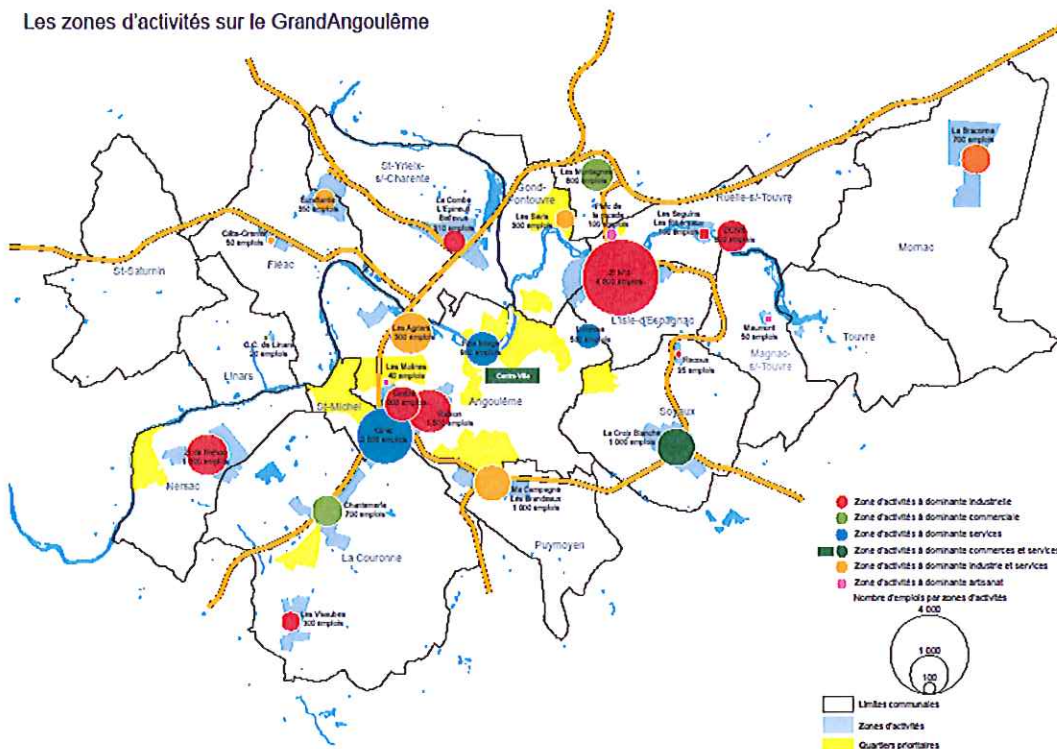
<sup>9</sup> L'estimation peut-être réalisée à partir des données des ménages en possession d'au moins un véhicule et des données de la part des ménages sans véhicule

<sup>10</sup> Nombre de montées enregistrées par jour de semaine en moyenne au 4<sup>ème</sup> trimestre 2012 aux arrêts de bus qui desservent le quartier rapporté au nombre d'habitants par tranches de 100.

<sup>11</sup> L'IRIS St Gelais-St Martin-L'Anguienne et l'IRIS Centre et Est Gond Pontouvre

## j- Des quartiers qui ont des atouts pour le développement économique mais des problématiques d'économie de proximité et d'emploi.

Les zones d'activités sur le GrandAngoulême



### Des quartiers stratégiques pour l'implantation de zones d'activités mais difficiles pour le commerce ordinaire

Le GrandAngoulême compte 24 zones d'activités. Avec celles-ci peut être citée la zone d'activité des Montagnes, aux portes de l'agglomération (800 emplois).

Les quartiers d'habitat social se situent tous à proximité de ces pôles d'emploi dispersés sur les communes de l'agglomération ; et même proches des plus grands pôles d'emploi. Il n'y a pas de zonage fonctionnel de l'espace communautaire qui isoleraient les zones d'habitat et les zones d'activités.

Le réseau Très Haut Débit déployé pour desservir la totalité des zones d'activités économiques a irrigué les quartiers prioritaires en renouvellement urbain : Ma Campagne, Basseau-Grande Garenne, Champ de Manœuvres. Ce service a permis une opération de sensibilisation aux économies d'énergie dans les foyers du Champ du Manœuvres par un suivi informatisé des consommations d'eau et d'électricité.

Quand les quartiers ont présenté des opportunités foncières intéressantes pour des activités économiques, elles ont été exploitées avec succès : c'est le cas récent du village d'entreprises des Molines à Basseau proche de la nationale 10 qui va être développée avec une extension. C'est la zone des Brandeaux sur Ma Campagne/Puymoyen qui maintient son activité à proximité du quartier prioritaire et de la rocade.

Les quartiers ont été inscrits dans les stratégies du développement économique du territoire dès lors qu'ils présentaient des atouts (foncier et desserte). Les zones existantes poursuivent leur évolution.

En revanche, l'activité commerciale et de services de proximité rencontrent plus de difficulté à se maintenir dans les quartiers prioritaires : la clientèle résidente a généralement un faible pouvoir d'achat et l'attraction sur une clientèle extérieure reste limitée, même après réhabilitation des espaces. Ces quartiers sont vécus comme essentiellement résidentiels, sans générer des flux de passage propres à l'implantation d'activités commerciales. L'activité commerciale est de plus fortement concurrentielle et



les comportements des consommateurs très « prescriptifs ». Avec la périurbanisation, le commerce se renforce de plus en plus sur les axes de circulation d'entrée/sortie de l'agglomération (Soyaux, Ma Campagne, St Cybard, Rue de Paris). La situation urbaine à l'écart de la voie de circulation principale des quartiers du Champ de Manœuvres à Soyaux et de Basseau Grande Garenne à Angoulême leur retire l'atout qui semble jouer pour l'avenue du général de Gaulle à Soyaux et un peu pour la rue de Basseau à Angoulême.

Le quartier de Ma Campagne profite dans ce domaine de sa situation de quartier d'entrée sud de l'agglomération.

Bel Air Grand Font est trop proche du centre ville pour développer sa propre structure commerciale et sa composition urbaine ne permet pas d'activités économiques organisées. La restructuration de la gare peut remettre en tension la valeur résidentielle de ce quartier.

L'économie du territoire est composée des activités de base (BTP, administration sociale, commerce, transport..) et de filières structurées :

- 1- les industries de l'image autour du Pôle Image,
- 2- le graphisme-packaging,
- 3- la mécatronique
- 4- l'économie sociale et solidaire dont l'exploration est en cours avec la CRESS pour prendre la mesure de ce secteur et identifier son potentiel de développement. Le secteur des assurances semblent déjà émerger avec des besoins d'emplois.

Les exigences de recrutements dans ces filières sont :

- √ industries de l'image autour du Pôle Image : techniciens spécialisés, Bac + 2 , BTS, IUT ;
- √ graphisme-packaging : techniciens formés en communication, publicité, formations d'écoles spécialisées ou cycles universitaires et ouvriers de production (verre, cartons...) en petites unités (donc peu d'emplois) formés « sur le tas » et plutôt âgés.
- √ Mécatronique : baccalauréat professionnels pour les nouveaux recrutements ; faible niveau de qualification (niveau V) et féminisation dans la main d'œuvre ancienne mais un effectif non renouvelé.
- √ économie sociale et solidaire : les besoins seront mieux connus à l'issue de l'état des lieux de cette filière en cours. Au niveau national, les besoins en main d'œuvre 2014 placent les métiers de services aux particuliers parmi les plus recherchés (40,9 % des intentions d'embauche) avec des postes à bas niveau de qualification. Ce secteur pourrait être une piste pour l'ESS localement.

L'accès à l'emploi dans ses filières porteuses impliquent des qualifications qui correspondent à peu de parcours d'habitants des quartiers prioritaires. Néanmoins, le contrat de ville pourrait s'assurer que les diplômés ou les jeunes en voie de qualification des quartiers connaissent ces débouchés et sont en capacité de postuler.

Les diplômés « généralistes » (niveau bac) sont confrontés à une concurrence forte sur les postes disponibles. De plus, ils sont souvent sur-qualifiés et donc « trop chers » au regard de certaines conventions collectives (industrie). Ces demandeurs d'emploi ne sont donc pas favorisés sur le marché du travail. Habitant sur un quartier prioritaire, les candidats peuvent de plus être défavorisés.

Les secteurs de la restauration et du BTP sont ceux qui les recrutent le plus en raison d'une rétribution au temps travaillé et pas selon le niveau de qualification. Au niveau national en 2014, la restauration et les services aux entreprises constituent les premiers pôles de recrutement (13 %), suivis par la santé-action sociale.

Il faut aussi souligner qu'actuellement l'industrie fait peu appel aux missions d'intérim. De fait, la sélection des salariés est aussi plus exigeante :

- une qualification correspondant à la mission ;
- a minima sur une mission non qualifiée, maîtriser la lecture, l'écriture et les règles de l'organisation du travail (horaires, respect hiérarchique, application des consignes...).

L'accès aux emplois de l'économie locale est donc difficile pour une majorité d'habitants des quartiers prioritaires en raison de l'écart avec les qualifications requises (*voir ci-après*)

Par ailleurs, le PLIE fait le constat de participants récemment entrés dans le dispositif qui rencontrent des problèmes de maîtrise de la langue française, le préalable minimal à l'accès à l'emploi. Un constat confirmé par le CSCS de Bel Air Grand Font. Un état de l'accès des habitants des quartiers au dispositif d'apprentissage de la langue serait à mener.

Il faut aussi souligner que les données sur le chômage et le profil des demandeurs d'emploi dans les quartiers prioritaires sont globales et ne permettent pas d'appréhender ces problématiques spécifiquement pour les femmes. Quelles sont leurs difficultés ? Leur niveau de formation ? Qu'en est-il du renoncement à l'emploi des femmes ?

Le territoire du GrandAngoulême dispose également d'outils pour l'insertion professionnelle qui bénéficient aux demandeurs d'emploi des quartiers. Toutefois, cette prise en charge n'est généralement pas quantifiée ou pas assez rigoureuse. Il est donc difficile de mesurer leur mobilisation dans la recherche d'emploi ou leur accès réel à ces dispositifs. Par ailleurs, ces dispositifs fixent rarement un objectif explicite vers les publics des quartiers prioritaires.

Les principaux dispositifs relèvent du droit commun : Pôle Emploi et la Mission Locale pour les jeunes, le PTI, les dispositions d'accompagnement individuel des bénéficiaires du RSA, le PLIE, les SIAE, les dispositifs d'aide à la création d'activité, le micro-crédit.

La régie de quartier et le guichet unique des clauses d'insertion animé par le GrandAngoulême sont en revanche des outils dédiés.

Ces dispositifs, souvent catégoriels dans leur application (les jeunes, le RSA, les DELD, les femmes...), n'ont pas de cadre de concertation commun, convergent sur des objectifs pour le territoire du GrandAngoulême et encore moins sur les quartiers. Une démarche de convergence reste à construire.

## Fiche Diagnostic Quartier Prioritaire

### Bel Air Grand Font

#### DONNEES QUANTITATIVES

<b>Démographie (2011)</b>	2 500 habitants
<b>Diversité culturelle</b>	Afrique du nord , Afrique noire, Mayotte et Comores, Portugal
<b>Revenu médian annuel (2011)</b>	8 200 €

<b>Parc social</b>	
Bailleur OPH	339 logements
Bailleur Logélia	514 logements

<b>Équipements</b>	
<b>Enseignement</b>	Deux groupes scolaires, un collège un lycée (dont un LEP)
<b>Services publics</b>	Espace public municipal (au sein du centre commercial), Point d'Accès au Droit, Antenne de proximité du bailleur Logélia
<b>Social, socio- éducatif, médico- social</b>	une halte-garderie et une crèche, Centre socio-culturel et sportif, une épicerie sociale, Siège du Centre d'Information Des Femmes et des Familles , Restos du cœur bébé
<b>Sport</b>	City stade, gymnase
<b>Activités économiques - Commerces</b>	- au coeur du quartier : un centre commercial (co-propriété privée) en état de semi- abandon (très peu fréquenté par les habitants du quartier) bar, un toiletteur canin, coiffeur dames ; - A la périphérie immédiate du périmètre du quartier : un bar/PMU/relais poste ; un restaurant.
<b>Médical</b>	Antenne centre d'alcoologie de la Charente Pas de cabinet médical, pas de pharmacie

<b>Équipements scolaires</b>					
Établissements	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Évolution 2010-2014
École maternelle Kergomard	72	71	66	77	7,0%
École maternelle Jean Macé	64	66	73	76	19,0%
École primaire Émile Roux	111	109	107	106	-4,5%
École primaire Georges Sand	82	81	76	83	1,2%

<b>Principales associations</b>	
CAJ Bel-Air Grand-Font	Adhérents : 1 293 Bénévoles : 30
Comité d'animation de Bel Air Grand Font (Comité de quartier)	Adhérents : 9
Centre d'Information Des Femmes et des Familles (CIDFF)	Adhérents : 21 Bénévoles : 10
Association Solidarité Mahoraise 16 (ASM16)	
Angoulême Charente Handball (ACH)	Adhérents : 148
Association Nationale de Prévention en Addictions et Alcoologie	
Amitiés franco-portugaise	Adhérents : 105 Bénévoles : 38

<b>Participation électorale (municipales 2014)</b>						
<b>Bureaux de vote</b>	<b>1er tour</b>			<b>2ème tour</b>		
	Inscrits	votants	exprimés	Inscrits	votants	Exprimés
École Émile Roux (a)	787	386	377	787	396	367
École Émile Roux (b)	838	423	421	838	428	395
École Émile Roux (c)	598	301	293	598	300	290
École Georges Sand	1055	589	576	1055	598	572

<b>Délinquance</b>		
	<b>2012</b>	<b>2013</b>
Nombre de faits constatés (DDSP)	656	602

## DONNEES QUALITATIVES – PRINCIPALES PROBLEMATIQUES

<b>Urbanisme</b>	
Enjeu 1	Des difficultés de mobilité des habitants dues à l'accessibilité (pentes)
Enjeu 2	Des logements sociaux vétustes ainsi que les équipements publics vieillissants
Enjeu 3	Quartier enclavé, mal intégré au reste du territoire communal
Enjeu 4	Manque de centralité qui fait défaut pour l'attractivité auprès des acteurs économiques

<b>Emploi-Economie</b>	
Enjeu 5	Niveau de qualification des jeunes à développer
Enjeu 6	Forte augmentation des demandeurs d'emploi depuis 2011
Enjeu 7	Maîtrise insuffisante de la langue pour certains habitants
Enjeu 8	Favoriser l'accès au service public de l'emploi
Atout	Accompagnement socio-professionnel dans le cadre du PLIE

<b>Réussite éducative</b>	
Enjeu 9 du PRE	Difficultés d'appréhension du rôle parental (suivi éducatif) avec des enfants livrés à eux-mêmes Rapport avec l'école très fortement dépendants de la précarité sociale et de l'origine culturelle Difficulté d'apprentissage de la langue, notamment pour les parents (« enfants parentalisés ») Besoin d'information des parents sur le rythme de l'enfant Organisations intra-familiales dépendantes de l'origine culturelle : place de l'enfant et place de la fille dans la famille, à l'école et dans la société. Nombre important de départs et d'arrivées des familles en cours d'année
Atout	Projet Éducatif de territoire signé le 13 décembre 2013 REAAP (Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents)

<b>Jeunesse</b>	
Enjeu 10	Rapport Filles / Garçons : mixité difficile des activités et évolutions des représentations sexuées et sexuelles
Enjeu 11	Insuffisance de l'offre de services au bénéfice des adolescents hors CAJ
Enjeu 12	De nombreux jeunes ne fréquentent pas le centre social mais restent captifs (succès du Déambulabus)

<b>Santé</b>	
Enjeu 13	Des problématiques d'addictions
Enjeu 14	Absence de professionnels de santé dans le quartier
Enjeu 15	Hygiène corporelle notamment bucco dentaire des enfants

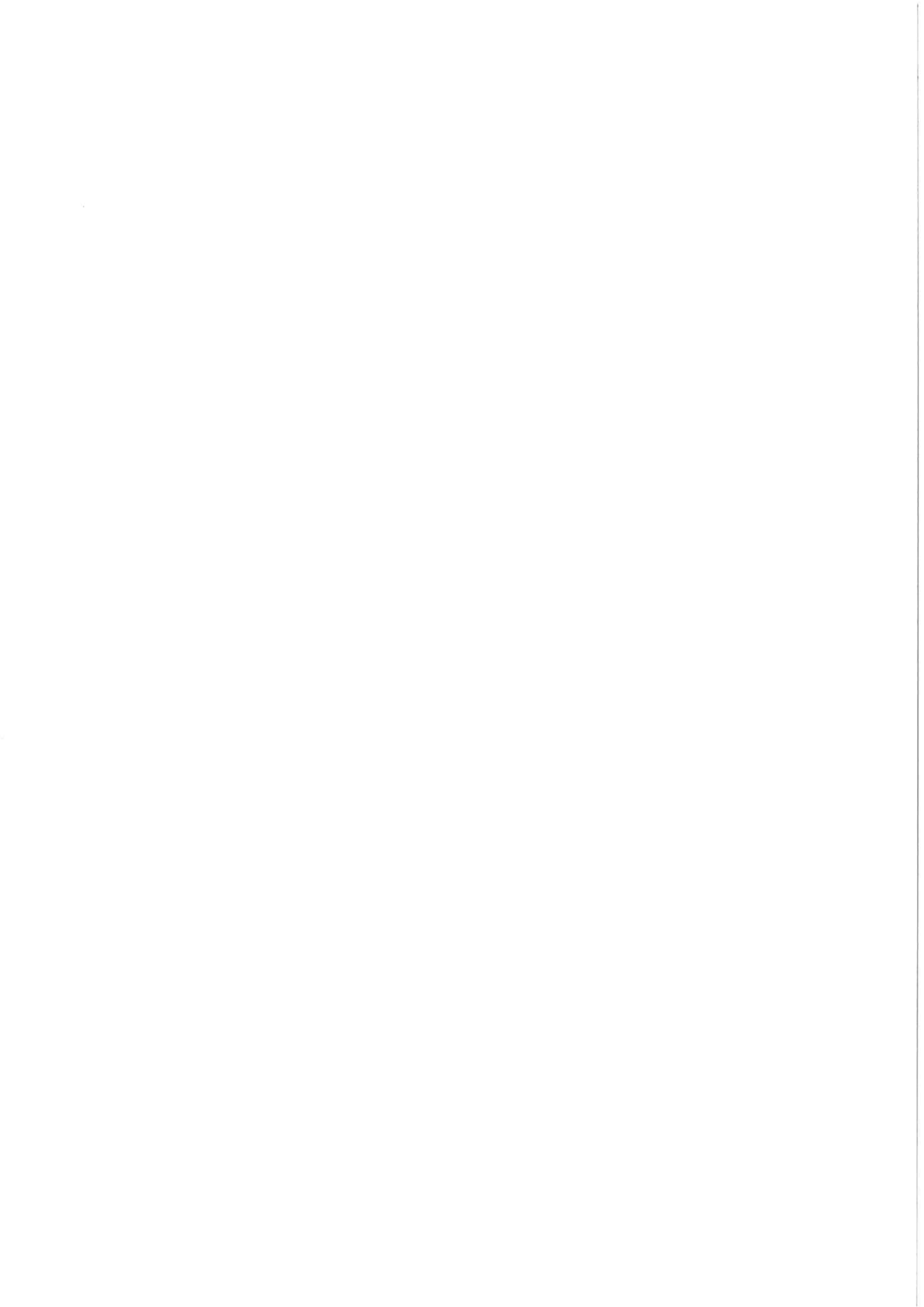
<b>Vie sociale, culturelle et sportive</b>	
Enjeu 16	Quartier d'Angoulême présentant le plus fort taux de ménages à bas revenus limitant l'accès aux loisirs (faible proportion de familles fréquentant le centre social)
Enjeu 17	Configuration du quartier ne facilitant pas la cohésion sociale : absence de centralité
Enjeu 18	Insuffisance de l'offre d'activités hors centre social
Enjeu 19	Mixité sociale peu développée au quotidien, limitée aux activités du centre de loisirs et aux manifestations de quartier
Enjeu 20	Faible participation des habitants, limitée aux fêtes de quartier et aux ateliers du centre social
Enjeu 21	Faible fréquentation des structures existantes (théâtre, musées) par les habitants du quartier (coût, éloignement, besoin d'accompagnement, crainte de stigmatisation...).
Enjeu 22	Insuffisance d'équipements diversifiés et de proximité pour les habitants (ex. : gymnase, terrain de basket, terrain de pétanque, ...)

<b>Vie quotidienne / GUSP</b>	
Enjeu 23	Gestion des encombrants, en particulier dans les bâtiments situés autour de Raoul Boucheron
Enjeu 24	Équipements publics à moderniser
Enjeu 25	Mobilisation des habitants autour de projets de quartier

<b>Lutte contre les discriminations</b>	
Enjeu 26	Egalité Femme / Homme : école, centre social, activités de loisirs, emploi
Atout CAF	Expérimentation accès aux droits avec la fédération des Caf et l'Urecso

<b>Tranquillité et prévention de la délinquance</b>	
Enjeu 27	Conflits de voisinage/troubles psychiatriques
Enjeu 28	Comportements routiers dangereux
Enjeu 29	Trafics /comportements addictifs et regroupements (centre commercial, Raoul Boucheron, abords des équipements publics)
Enjeu 30	Nuisances sonores, incivilités

<b>Ressenti des habitants</b>	
Quartier délaissé en raison de l'absence de commerces et de la vétusté de ses équipements publics	



## Fiche Diagnostic Quartier Prioritaire

### Basseau-Grande Garenne

#### DONNEES QUANTITATIVES

<b>Démographie (2011)</b>	3 222 habitants
<b>Diversité culturelle</b>	Afrique du nord Mayotte et les Comores, Portugal, Espagne, Asie du sud-est, Europe de l'est, voyageurs
<b>Revenu médian annuel (2011)</b>	6 400 €

#### Parc social (en septembre 2014)

<b>Logélia</b>	Basseau : 419 logements
<b>OPHLM</b>	Grande-Garenne : 409 logements

#### Équipements

<b>Enseignement</b>	<p><b>Basseau :</b> 2 écoles (maternelle St Exupéry et primaire Uderzo)</p> <p><b>Grande-Garenne :</b> Un collège (Michèle Pallet), 2 groupes scolaires (Cézanne-Renoir et Alain Fournier)</p>
<b>Services publics</b>	<p><b>Basseau :</b> Bureau de poste, Espace Public Municipal, Maison de l'ORU</p> <p><b>Grande-Garenne :</b> Bureau de poste, poste de police nationale, Espace Public Municipal, Maison de la Justice et du Droit</p>
<b>Social, socio-éducatif, médico-social</b>	<p><b>Basseau :</b> Centre socio-culturel et sportif, épicerie sociale. Salle conviviale (non utilisée), antenne de proximité du bailleur Logélia Pôle Petite Enfance « Zarafa » (accueil régulier et occasionnel+ relais assistantes maternelles + lieu d'accueil enfants parents + appartement d'accueil spécifique).</p> <p><b>Grande-Garenne :</b> Centre Éducatif Fermé, centre socio-culturel et sportif + ludothèque, salle conviviale Maison Départementale des Solidarités des Garennes du Conseil Général (missions d'aide sociale à l'enfance, de développement social local, d'accompagnement social, d'orientation professionnelle et de prévention avec permanences d'assistants socio-éducatifs, d'éducateurs, de psychologue, de conseillères en économie sociale et familiale et visites à domicile), Maison de retraite Les Jardins de la Garenne. Gardiens OPH (2 loges)</p>
<b>Culture</b>	<p><b>Basseau :</b> École d'arts plastiques, bibliothèque-espace jeux-jouets,</p> <p><b>Grande-Garenne :</b> Bibliothèque</p>
<b>Sport</b>	<p><b>Basseau :</b> city-stade, salle sport-musculation</p> <p><b>Grande-Garenne :</b> gymnase</p>
<b>Activités économiques -</b>	<p><b>Basseau :</b> - 2 villages d'entreprises, un parc artisanal, un pôle d'insertion (ARU), une entreprise de travail temporaire (le Maillon)</p>

<b>Commerces</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- cœur de quartier : une boucherie-charcuterie halal (+ épicerie) ; Marché ayant lieu sur la place principale, les mardis et vendredis.</li> <li>- rue de Basseau : une boucherie halal (avec un mini-bar), une épicerie alimentation-dépôt de pain, une pizzeria, un kebab, un salon de coiffure femmes, une pharmacie, un tabac-presse, un restaurant-bar, une entreprise de pompes funèbres</li> </ul> <p><b>Grande-Garenne :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un centre commercial comprenant : une boucherie-charcuterie halal, un salon de thé-restaurant (kebab), deux salons de coiffure, une boulangerie ;</li> <li>- une pharmacie, située près du centre commercial ;</li> <li>- une épicerie (en pied d'immeuble)</li> <li>- une supérette (fermée depuis début 2014)</li> </ul>
<b>Médical</b>	Des consultations d'un médecin Grande Garenne, consultations du médecin de PMI + permanences d'infirmières-puéricultrices, visites à domicile, bilans de dépistages dans les écoles
<b>Autres</b>	<p><b>Basseau :</b> un garage associatif (LFM), un point d'accès aux droits sociaux associatif (PADS géré par l'ARU)</p> <p><b>Grande-Garenne :</b> Lieu de culte Musulman (Mosquée), une église, un pôle d'insertion, une maison de retraite (« Les jardins de la garenne ») Station d'auto-partage.</p>

<b>Équipements scolaires</b>					
<b>Etablissements :</b>	<b>2010-2011</b>	<b>2011-2012</b>	<b>2012-2013</b>	<b>2013-2014</b>	<b>Évolution 2010-2014</b>
Collège Michèle Pallet	218	237	240	264	<b>46</b>
École Uderzo	77	76	74	87	<b>10</b>
École Cézanne-Renoir	125	128	138	150	<b>25</b>
École Alain Fournier Fournier dont 1 classe de toute petite section	49	52	48	49	<b>0</b>
Maternelle Saint-Exupéry dont 1 classe de toute petite section 22 enfants	113	113	105	111	<b>-2</b>
Maternelle A. Renoir	104	111	106	110	<b>6</b>

<b>Principales associations</b>	
Centre social ACAIQ de Basseau	Adhérents : 589 Bénévoles : 37
Comité de quartier Basseau Grande Garenne	Adhérents : 15
Régie de quartiers (ARU)	Adhérents : 25
Association des locataires de Basseau	
Fédération des centres sociaux	Adhérents : 37
Loisirs Formation Mobilité (LFM)	Adhérents : 447
Lanyi-Fan (danse et chants)	Adhérents : 45



Claire Afrique	
Mara Guiri (danse et chants)	Adhérents : 10 Bénévoles : 6
Fleurs des Iles (danse et chants, femmes Mahoraises et Comoriennes)	Adresse : appt 1012 Bat B10 rue du Dr Schweitzer
Jamais Seul (soutien aux personnes âgées)	
CSCS-MJC Sillac Grande-Garenne Frégeneuil	Adhérents:737 Bénévoles :46
Association du culte Musulman	
Le Maillon (Insertion)	
Comité de quartier	Adhérents : 15
Club des aînés	Adhérents : 62
Vivre libre	Adhérents : 19
Jardins de Frégeneuil	
Hip Hop Crew (junior association)	

Participation électorale (municipales 2014)						
Bureaux de vote	1er tour			2ème tour		
	Inscrits	votants	exprimés	Inscrits	votants	Exprimés
Uderzo	947	361	346	927	423	412
C. Renoir (a)	900	512	492	900	514	480
C. Renoir (b)	867	518	493	867	527	491
C. Renoir (c)	728	379	364	728	374	352
A. Fournier (a)	869	508	494	869	521	486
A. Fournier (b)	871	508	493	871	492	463

Délinquance		
	2012	2013
Nombre de faits constatés (DDSP)	498	453

## DONNEES QUALITATIVES – PRINCIPALES PROBLEMATIQUES

Urbanisme	
Enjeu 1	Une ORU en retard sur le calendrier initial
Enjeu 2	Basseau : prédominance du parc social (absence de bailleurs privés)
Enjeu 3	Basseau : manque de diversification de l'offre d'habitat et de services résidentiels (un seul bailleur social).
Enjeu 4	Délitement de la centralité animée sur Grande-Garenne (éclatement géographique des acteurs de proximité).

<b>Emploi -Economie</b>	
Enjeu 5	Favoriser l'accès au service public de l'emploi
Enjeu 6	Accompagnement des habitants les plus éloignés de l'emploi (bénéficiaires RSA, DELD, femmes, jeunes...). Peu d'inscription des jeunes à Pôle Emploi et à la Mission Locale
Enjeu 7	Manque de services commerciaux : notamment restauration diversifiée pour les salariés sur place, vente ambulante (marché)
Atout	Accompagnement socio-professionnel dans le cadre du PLIE sur place Partenariat de proximité existant autour d'actions spécifiques (forum Pôle Emploi et suivi CAE et emplois aidés avec la Mission Locale)

<b>Réussite éducative</b>	
Enjeux 8 du PRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- grande précarité sociale et scolaire</li> <li>- identités communautaires très fortes</li> <li>- rapports avec l'école très fortement dépendants de la précarité sociale, de l'origine culturelle</li> <li>- valorisation par les pairs de comportements délictueux (notion de leader)</li> <li>- rotation importante des familles (ORU, revenus)</li> <li>- difficultés d'appréhension du rôle parental (suivi éducatif) avec des enfants livrés à eux-mêmes</li> <li>- alimentation déséquilibrée de nombreux enfants</li> <li>- paupérisation croissante</li> <li>- rapports filles/garçons : mixité difficile des activités et évolution des représentations sexuée et sexuelle</li> </ul>
Enjeux 9 du REP +	Mixité sociale insuffisante Replis communautaires marqués
Atout	Livret d'accueil en langue mahoraise (CAF) Projet Éducatif De Territoire signé 13 décembre 2013 REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents)

<b>Jeunesse</b>	
Enjeu 10	Manque d'harmonie en matière d'approche et de traitement des jeunes (14-25 ans) entre les partenaires, centres sociaux.
Enjeu 11	Développement et banalisation de la délinquance des jeunes : nombreuses incivilités, vols, comportements dangereux en véhicules ...
Enjeu 12	Insuffisance de l'offre d'activités de loisirs en ce qui concerne les adolescents en dehors des CSCS

<b>Santé</b>	
Enjeu 13	Accès aux soins : un seul médecin généraliste pour tout le quartier
Enjeu 14	Couverture sociale : CMU, CMUc, ACS
Enjeu 14	Alimentation déséquilibrée des enfants
Enjeu 16	Lutte contre les addictions
Enjeu 17	Comportements sexuels à risque chez les 12/17 ans
Enjeu 18	Hygiène corporelle notamment bucco-dentaire des enfants
Enjeu 19	Difficile suivi commun des handicaps et des troubles psychologiques

<b>Vie sociale, culturelle et sportive</b>	
Enjeu 20	Mixité sociale quotidienne peu développée ; seules les fêtes de quartier, l'école d'arts permettent d'attirer la population extérieure au quartier, mais de manière très limitée. Mixité sociale existante pour certaines activités (bibliothèque, associations, ateliers culturels de la MJC).
Enjeu 21	Replis identitaires très marqués
Enjeu 22	Précarité économique et sociale importante
Enjeu 23	Permanence des représentations pour certains habitants liés aux quartiers, limitant les échanges entre les deux quartiers (sauf en ce qui concerne l'épicerie sociale et certaines activités partagées des deux centres sociaux) Mobilité existante, notamment chez les jeunes, pensée au regard de l'offre de services et des représentations.
Enjeu 24	Insuffisance de l'offre, en particulier sur Basseau (peu d'équipement)
Atout	Des nouveaux équipements, uniques sur la ville, (école d'arts) relancent l'attractivité.
Enjeu 25	Méconnaissance quasi-générale de la vie culturelle angoumoisine et très faible fréquentation des structures (théâtre, musées) par les habitants (coût, éloignement,...)
Enjeu 26	Manque de cohésion des partenaires dans l'organisation des manifestations
Enjeu 27	Certains équipements publics insuffisants et dégradés. Rénovation et projets nouveaux en cours (city stade, rénovation salle de musculation, gymnase...)
Enjeu 28	Équipements publics à développer
Atout	Aide à la promotion du sport (aide à la licence) active et dynamisante
Enjeu 29	Communautarisme : peu de mixité hommes/femmes.

<b>Vie quotidienne / GUSP</b>	
Enjeu 30	Mobilisation des habitants
Enjeu 31	Insuffisance de projets fédérateurs entre partenaires
Enjeu 32	Gestion des encombrants, des déchets

<b>Lutte contre les discriminations</b>	
Enjeu 33	Égalité hommes/femmes : école, centre social, activités de loisirs, emploi....
Enjeu 34	Replis communautaires
Enjeu 35	Maîtrise insuffisante du langage et de l'écriture de nombreux habitants
Enjeu 36	Ressenti de discrimination à l'emploi en raison de l'appartenance aux quartiers, de l'origine culturelle...

<b>Tranquillité et prévention de la délinquance</b>	
Enjeu 37	Incivilités/dégradations : chantiers ORU, établissements scolaires, locaux commerciaux, certains immeubles, équipements publics
Enjeu 38	Violences verbales et physiques au sein des lieux d'activités
Enjeu 39	Trafics / comportements addictifs : espace public, certains immeubles ( halls), abords de lieux commerciaux, abords de lieux d'activités, et d'équipements publics A noter une consommation ostensible, signe d'appropriation des territoires
Enjeu 40	Regroupements : certains immeubles, certains parkings, abords de locaux commerciaux et de lieux d'activités
Enjeu 41	comportements dangereux véhicules légers/2 roues Des axes de circulation identifiés : rue de Basseau, rue Antoine de Conflans, rue St Vincent de Paul, Passerelle, rue Pierre Aumaître, rue de la Charité
Enjeu 42	conflits de voisinage : certains immeubles
Enjeu 43	troubles de santé mentale : abords d'équipements publics, de locaux commerciaux et de lieux d'activités
Enjeu 44	Agressions violentes contre des habitants, des professionnels

<b>Ressenti des habitants</b>
Sentiment de relégation, d'abandon Situation d'insécurité Dégradation de l'image des quartiers Mais attachement des habitants à leurs quartiers et volonté de lutte contre le fatalisme

## Fiche diagnostic quartier prioritaire

### Ma Campagne

#### DONNEES QUANTITATIVES

<b>Démographie (2011)</b>	1 990 habitants
<b>Diversité culturelle</b>	Afrique du nord, Afrique sub-saharienne, Europe de l'est, Mayotte et Comores
<b>Revenu médian annuel (2011)</b>	8 100 €

#### Parc social

OPH	
Logélia	
Vilogia	105 logements

#### Équipements

<b>Enseignement</b>	Deux groupes scolaires, un collège, un lycée
<b>Services publics</b>	Espace public municipal, direction de la solidarité du Conseil Général, bureau de poste
<b>Social, socio-éducatif, médico-social</b>	Centre social, crèche, multi accueil, Maison Départementale des Personnes Handicapées, Accueil de Loisirs Sans Hébergement multisite Une antenne de la Maison Départementale des Solidarités du Conseil Général (missions d'aide sociale à l'enfance, de développement social local, d'accompagnement social, d'orientation professionnelle et de prévention avec permanences d'assistants socio-éducatifs, d'éducateurs, de psychologue, de conseillères en économie sociale et familiale et visites à domicile)
<b>Culture</b>	Bibliothèque/médiathèque municipale,
<b>Sport</b>	Plaine de jeux, stade de football, gymnase (dédié au tennis de table), stade d'athlétisme
<b>Activités économiques - Commerces</b>	- dans le cœur du quartier : centre commercial Plein Sud (Intermarché +galerie marchande, comportant un boulanger-pâtissier, un pressing, un bar). - un marché 2 fois par semaine, avec une dizaine de commerçants
<b>Médicaux</b>	une pharmacie ( dans la galerie du centre commercial Plein Sud) Des consultations à la Maison Départementale des Solidarité du Conseil Général du médecin de PMI + permanences d'infirmières-puéricultrices, visites à domicile, bilans de dépistages dans les écoles .
<b>Autres</b>	une église.

<b>Équipements scolaires</b>					
	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Évolution 2010-2014
École maternelle Jean Moulin	82	83	73	87	6,00%
École maternelle Ronsard	79	77	74	85	7,50%
École primaire Ronsard	111	107	120	137	23,00%
École primaire Jean Moulin	123	116	125	137	11,00%
Collège Pierre Bodet				284	
Le lycée de l'image et du son (LISA)				886	

<b>Principales associations</b>	
MJC Louis Aragon	Adhérents : 688 Bénévoles : 29
Collectif Solidarité Ma Campagne	Adhérents : 872 Bénévoles: 44
Mieux vivre ensemble (association locataires)	Adhérents : 30
Union départementale de la Consommation, Logement et du Cadre de Vie	Adhérents : 84
AGIR ABCD	
Système d'Echanges Local	
Cyclofficine	
Association du culte Musulman	
Secours catholique	
Sky Dancers	Adhérents : 51
Carantam	
Focale 16	
Au devant de la scène	Adhérents : 45 Bénévoles : 10
Compagnie des Pitres Charentais	
Fadas	
Doumia la vie	
Autrisme	

<b>Participation électorale (municipales 2014)</b>						
Bureaux de vote	1er tour			2ème tour		
	Inscrits	votants	exprimés	Inscrits	votants	Exprimés
<b>École Jean Moulin (a)</b>	832	436	419	832	443	420
<b>École Jean Moulin (b)</b>	793	406	390	793	403	377
<b>Gymnase (1)</b>	763	440	427	762	440	415
<b>Gymnase (2)</b>	672	392	381	672	414	392
<b>Pierre de Ronsard</b>	1038	580	557	1038	574	541

<b>Délinquance</b>		
	<b>2012</b>	<b>2013</b>
Nombre de faits constatés (DDSP)	337	508

## DONNEES QUALITATIVES – PRINCIPALES PROBLEMATIQUES

<b>Urbanisme</b>	
Enjeu 1	Fin de l'opération ORU : pérenniser et développer les améliorations apportées dans le quartier
Atout	Désenclavement de l'îlot Jean Moulin, amélioration de l'habitat et des voies de circulation, ouverture du quartier vers l'extérieur. Une mixité en évolution notamment par les logements, n, marge du zonage prioritaire mais peu de mixité dans les établissements scolaires

<b>Emploi-Economie</b>	
Enjeu 2	Au 31/12/2013 : 499 demandeurs d'emploi (cat A B C ), contre 541 au 31/12/2012 soit une diminution de 7,8%
Enjeu 3	Besoin d'accompagnement des habitants dans leurs démarches (rédaction CV..).
Enjeu 4	Manque de suivi des projets ou des parcours professionnels individuels (insertion, formation...)
Atout	Actions partenariales existantes avec la Mission Locale et des acteurs de la formation professionnelle (IRFREP)
Atout	Accompagnement socio-professionnel dans le cadre du PLIE sur place

<b>Réussite éducative</b>	
Enjeux 5 du PRE	Soutien à la parentalité (enfants livrés à eux même y compris sur l'espace public, fragilité des structures familiales ) Difficultés de compréhension pour les parents du rôle des partenaires éducatifs Besoin d'information des parents sur le rythme de l'enfant Absentéisme scolaire Difficulté de paiement de la restauration scolaire Précarité sociale Nombre important de départs et d'arrivées de familles en cours d'année
Atout	Projet Éducatif De Territoire signé le 13 décembre 2013
CAF	REAAP à construire

<b>Jeunesse</b>	
Enjeu 6	Compréhension des règles d'usage des espaces et structures publiques (médiathèque, CSCS, espace public municipal...)
Enjeu 7	Errance des jeunes sur l'espace public y compris en horaires tardifs
Enjeu 8	Divergences des approches institutionnelles d'une jeunesse plurielle
Atout CAF	L'accueil jeunes et l'ouverture du CSCS le samedi mobilise les jeunes sur des activités

<b>Santé</b>	
Enjeu 9	Couverture sociale : CMU, CMUc, ACS
Enjeu 10	Lutte contre les addictions
Enjeu 11	Hygiène corporelle notamment bucco-dentaire des enfants

<b>Vie sociale, culturelle et sportive</b>	
Enjeu 12	Repli communautaire
Enjeu 13	Fédérer les nombreuses associations pour continuer à développer des projets
Enjeu 14	Développer les possibilités d'accès des habitants aux structures sportives
Enjeu 15	Favoriser l'accès à la culture par les activités proposées
Enjeu 16	Accès à la diffusion culturelle

<b>Vie quotidienne / GUSP</b>	
Enjeu 17	Encombrants sur l'espace public et autour des colonnes enterrées
Enjeu 18	Occupation intempestive (nombreuses nuisances ) et dégradations du square Pablo Neruda
Enjeu 19	Difficulté pour mobiliser les habitants autour de projets structurants

<b>Lutte contre les discriminations</b>	
Enjeu 20	Égalité Hommes/Femmes

<b>Tranquillité et prévention de la délinquance</b>	
Enjeu 21	Regroupements aux abords des équipements publics (MJC, gymnase, MDPH, ...)
Enjeu 22	Regroupements, incivilités, intimidations au sein et aux abords du centre commercial Plein Sud
Enjeu 23	Regroupements, dégradations, trafics au sein du patrimoine des bailleurs
Enjeu 24	Activités illicites liées aux stupéfiants aux abords du centre commercial et des équipements publics
Enjeu 25	Comportements routiers dangereux Bld Jean Moulin
Enjeu 26	Violences intra-familiales

<b>Ressenti des habitants</b>	
Sentiment d'insécurité lié aux incivilités routières notamment	



## Fiche Diagnostic Quartier Prioritaire

### Champ de Manoeuvre

#### DONNEES QUANTITATIVES

<b>Démographie (2011)</b>	3 670 habitants
<b>Diversité culturelle</b>	Africains du Nord, Europe de l'Est, Mayotte et Comores
<b>Revenu médian annuel (2011)</b>	6 500 €

#### Parc social

	Type I	Type II	Type III	Type IV	Type V	Total
Logelia	1	44	241	446	13	745
Vilogia	10	37	387	490	56	980
<b>Total général</b>	<b>11</b>	<b>81</b>	<b>628</b>	<b>936</b>	<b>69</b>	<b>1 725</b>
<b>%</b>	<b>0,5%</b>	<b>5 %</b>	<b>37%</b>	<b>54,5%</b>	<b>4 %</b>	<b>100%</b>

NB : 1.750 logements sociaux après reconstruction (25 logements non encore construits)

#### Équipements

<b>Enseignement</b>	4 écoles maternelles : Paul Eluard, Pauline Kergomard, Julie Victoire Daubié, Charles Perrault. 3 écoles élémentaires : Jean Monnet, Célestin Freinet, Edouard Herriot 1 Collège : Romain Rolland.
<b>Services publics</b>	Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Antenne de proximité du bailleur Logélia, Police Municipale, Antenne Police Nationale, Maison de la Justice et du Droit (annexe).
<b>Social, socio-éducatif, médico-social</b>	1 Pôle enfance comprenant un lieu accueil enfant parents, un relais assistante maternelle, un lieu passerelle, la crèche familiale et l'accueil de loisirs maternel. 1 centre de loisirs enfants et adolescents. Accueil de loisirs primaire et pré ado périscolaire et extrascolaire + accueil de jeunes Un multi accueil : crèche collective régulière et occasionnelle. Centre Social Culturel et Sportif. Maison du Bien Etre. épicerie Sociale. Maison Départementale des Solidarités : Consultations PMI
<b>Culture</b>	Un Pôle Culturel et Associatif Soëlys : comprenant des services municipaux (culture, associations, éducation, sports) des salles associatives, un auditorium, une bibliothèque et une cyber-base.
<b>Sport</b>	2 Gymnases (Léon Blum et Romain Rolland), 1 city stade.
<b>Activités économiques - Commerces</b>	Un centre commercial commercialisé par EPARECA : boulangerie, La Poste, coiffeur, auto-école, restauration rapide/kebab, pharmacie, boucherie, + 1 commerce vacant (programmée en tabac presse). Une surface commerciale type supérette commercialisée par EPARECA, en attente de preneur. Un boucherie-épicerie, et une boulangerie, un coiffeur et une restauration rapide – commerces secteur nord du Bd Vincent Auriol.

<b>Médical</b>	Accueil Croix Rouge – horaires : 8 h 30 / 12h 30 et 13 h 30 / 16 h30 Permanences associations AIDES au Centre Jacques Sevin, au CSCS et dans les locaux de l'association ASPRoS une à deux fois par mois. Permanences association BAOBAB au Centre Jacques Sevin (orientation vers les points d'accueil du service de soins). 1 kinésithérapeute Centre Médico-Psychologique adultes
<b>Autres</b>	Centre Jacques Sevin (scoutisme). Secours Populaire – Restaurants du Cœur (centre de distribution). Lieu de culte Musulman. Réseau Solidarité (mis en place par le Conseil des Sages) : visite de personnes âgées par volontaires, échanges citoyens.

<b>Equipements scolaires</b>					
<b>Etablissements :</b>	<b>2010-2011</b>	<b>2011-2012</b>	<b>2012-2013</b>	<b>2013-2014</b>	<b>Evolution en % 2010-2014</b>
Collège Romain Rolland (y/c SEGPA)	223	226	226	234	4,93%
<i>Dont élèves résidant à Soyaux</i>	<i>165 (73,99%)</i>	<i>168 (74,34%)</i>	<i>159 (70,35%)</i>	<i>184 (78,63%)</i>	<i>11,52%</i>
Ecole maternelle Paul Eluard	76	74	72	71	-6,58%
Ecole maternelle P. Kergomard	96	88	98	96	0%
Ecole maternelle Charles Perrault	75	72	71	74	-1,33%
Ecole maternelle J.V. Daubié	99	92	92	97	-2,02%
Ecole Elémentaire E. Herriot	80	90	89	87	8,75%
Ecole Elémentaire C. Freinet	79	91	91	93	17,72%
Ecole Elémentaire J. Monnet	158	164	167	170	7,59%

NB : les écoles (notamment Paul Eluard et JV Daubié) ne sont pas fréquentées exclusivement par des enfants domiciliés sur le quartier du Champ de Manœuvre.

<b>Associations ayant leur siège au Champ de Manoeuvre</b>	
Centre Social Culturel et Sportif FLEP – Bd Léon Blum	Adhérents : 665 en 2013 Bénévoles : 32 4000 usagers en 2013 42 salariés à partir de sept 2014 bénévoles
ASProS – Bd Léon Blum	adhérents : 67 bénévoles: 30 4 salariés
Ecole Ouverte – Rue du Parc	adhérents : 220 bénévoles : 30 7 salariés

**Associations sportives intervenant sur le quartier du Champ de Manœuvre (utilisation des équipements communaux situés sur le quartier)**

ASBB Soyaux (Basket)	adhérents : 156 bénévoles: 27 1 salarié
GV et Marche	Adhérents : 95 Bénévoles : 11
Karaté	Adhérents : 188 Bénévoles : 7
Taekwondo	Adhérents : 84 Bénévoles : 8
Pétanque	Adhérents : 40 Bénévoles : 4
GV Mixte	Adhérents : 60 Bénévoles : 6
Judo	Adhérents : 59 Bénévoles : 5 1 salarié
Côté Gym	Adhérents : Bénévoles :

**Autres associations intervenant sur le quartier et participant à la vie du Pôle Culturel et Associatif Soëlys**

ACSEF – Ecole Célestin Freinet  
 Association Culturelle Franco-Turque de la Charente  
 Association Solidarité Mahoraise de la Charente  
 Bibliothèque pour Tous – (Soëlys – Pôle Culturel et Associatif – Place JJ Rousseau : depuis l’ouverture du PCA il y a un an, le nombre d’adhérents est passé de 150 à 450 familles adhérentes)  
 Amicale des locataires de Soyaux – Rue Marcel Cerdan  
 Association des Domoniens-Anjouanais de Charente – Bd Léon Blum  
 Au fil des temps  
 Comité de quartier JJ Rousseau  
 La CLEF  
 L’aiguille à quilter  
 Restos du cœur – Bd Léon Blum  
 Secours Populaire Français – Rue Gérard Philippe  
 Kafrine tout’couleurs – Rue des Frères Pélissiers  
 Association des Musulmans de la Charente – Bd Léon Blum  
 Association Franco-Tunisienne Culturelle de la Charente – Rue du Mal Juin

NB : Les autres associations intervenant hors périmètre QPV accueillent également des habitants du quartier (football, tennis, personnes âgées...)

**Participation électorale (élection présidentielle 2012)**

		1 <sup>er</sup> tour			2 <sup>ème</sup> tour		
		Inscrits	Votants	Exprimés	Inscrits	Votants	Exprimés
Bureau	2	767	506	493	768	528	503
Freinet			(65,97%)	(64,28%)		(68,75%)	(65,49%)
Bureau	3	939	655	649	940	669	631
Freinet			(69,76%)	(69,12%)		(71,17%)	(67,13%)
Bureau	4	972	709	692	972	714	674
Herriot			(72,94%)	(71,19%)		(73,46%)	(69,34%)
<b>Total</b>		<b>2.678</b>	<b>1.870</b>	<b>1.834</b>	<b>2.680</b>	<b>1.911</b>	<b>1.808</b>
			<b>(69,83%)</b>	<b>(68,48%)</b>		<b>(71,31%)</b>	<b>(67,46%)</b>

<b>Participation électorale (élections municipales 2014)</b>						
		<b>1<sup>er</sup> tour</b>			<b>2<sup>ème</sup> tour</b>	
		Inscrits	Votants	Exprimés	Inscrits	Exprimés
Bureau Freinet	2	733	331 (45,16%)	319 (43,52%)		
Bureau Freinet	3	943	403 (42,74%)	382 (40,51%)		
Bureau Herriot	4	994	500 (50,30%)	475 (47,79%)		
<b>Total</b>		<b>2.670</b>	<b>1.234 (46,22%)</b>	<b>1.176 (44,04%)</b>		

<b>Délinquance</b>		
	<b>2012</b>	<b>2013</b>
Nombre de faits constatés (DDSP)	434	365

## DONNEES QUALITATIVES – PRINCIPALES PROBLEMATIQUES

<b>Urbanisme Cadre de Vie</b>	
Enjeu 1	Fin de l'ORU : Assurer la gestion durable de la rénovation urbaine ; détermination du PSL.
Enjeu 2	Faible diversification de l'habitat, avec une prédominance du parc social ; diversification de l'habitat à poursuivre (reste deux lots à commercialiser, environ 50 logements).
Enjeu 3	Une vigilance à avoir sur l'entretien du patrimoine viaire et bâti du secteur Nord Ouest (non traité par l'ORU).
Enjeu 4	Vigilance sur la gestion urbaine et sociale des secteurs aménagés en impasses (au nombre de 3 sur le quartier).

<b>Emploi-Economie</b>	
Enjeu 5	Faiblesse des qualifications de la population : 65% de plus de 15 ans sans diplôme ou au niveau maximal CAP/BEP.
Enjeu 6	Chômage important sur la commune : 1 024 DEFM au 31/07/14. En augmentation : + 3,8% sur 1 an. Sur le quartier : indicateur d'activité des 25-64 ans de 64,6% ; sur représentation des demandeurs d'emploi (75% des DE de la Ville) et diminution de la proportion des actifs ayant un emploi dans la population du quartier au cours de la décennie écoulée. 23,3% des ménages concernés par une allocation chômage.
Enjeu 7	Nécessaire réflexion locale sur la mise en œuvre d'un offre d'accompagnement socio-professionnel des publics les plus éloignés de l'emploi (jeunes, seniors, femmes, DLD...)
Enjeu 8	Importante part de personnes bénéficiaires du RSA et des aides sociales.
Enjeu 9	Engagement municipal pour favoriser l'accès à l'emploi des jeunes diplômés (tutorat des cadres municipaux, chargé de mission jeunes).
Atout	Accompagnement socio-professionnel dans le cadre du PLIE sur place

<b>Réussite éducative</b>	
Enjeux 10 du PRE	<p>Précarité économique. Des parents en situation de pauvreté relationnelle (pauvreté et/ou violence des modes relationnels au sein de la famille) ou en souffrance psychique, frein à l'inclusion sociale. Difficultés pour les parents de poser des limites aux enfants Méconnaissance du système scolaire et de son fonctionnement. Décalage culturel, appropriation de la langue française Des enfants avec des troubles : angoisse et sentiments d'insécurité liés à un milieu familial très fragile. Des enfants et adolescents amenés à soutenir un parent en difficulté (dépression, conflit du couple, troubles psychiatriques...).</p> <p>Insuffisance de l'offre de prise en charge des problèmes des familles au regard des besoins (des enfants repérés, des familles respectant les procédures d'orientation mais des délais d'attente très longs (CMPP, CMP, Winnicott, CLIS) ou un manque de places dans les structures pouvant répondre aux problématiques des enfants.)</p>
Atout	Projet Educatif De Territoire signé 13 décembre 2013 dont les objectifs portent sur l'épanouissement de l'enfant et du jeune, la réussite scolaire, l'implication des parents, l'éducation à la santé et l'apprentissage du vivre ensemble.

<b>Jeunesse</b>	
Enjeu 11	Difficulté pour le CSCS à attirer et fidéliser les jeunes et adolescents.
Enjeu 12	Errance sur l'espace public
Enjeu 13	Disparité de l'offre de services : lisibilité des programmes et doublons sur les activités proposées (activités prévues par un acteur et reprises par d'autres acteurs).
Enjeu 14	Représentation importante des jeunes enfants de 0 à 9 ans nécessitant une politique construite de services liés à la petite enfance et à l'enfance.
Enjeu 15	Peu de mixité fille garçon en accueil de loisirs 12-17 ans

<b>Santé</b>	
Enjeu 16	Difficulté de mobilisation des personnes vis-à-vis de leur santé : nutrition, isolement, audition...
Enjeu 17	Conduites à risque repérées (sexe, drogue, alcool...) notamment chez les jeunes.
Enjeu 18	L'isolement (exemple : personnes âgées et handicapées).
Enjeu 5	Nécessaire renforcement de l'accompagnement autour de la santé périnatale en lien avec la famille.
Enjeu 20	Manque de lisibilité, de transversalité et d'efficacité entre les partenaires de la santé, dans l'offre de soin et les actions préventives.

<b>Vie sociale, culturelle et sportive</b>	
Enjeu	Personnes étrangères : non maîtrise de la langue, santé, isolement, méconnaissance des codes culturels
Enjeu	Précarité financière (données 2013 - public aidé par la Commission permanente du CCAS, ne représentant pas la totalité des personnes concernées) : <i>120 cartes d'épicerie sociale distribuées, 399 dossiers aidés par le CCAS, dont 60 demandeurs sans aucune ressource, 150 bénéficiaires de minima sociaux, une prise en charge par l'épicerie sociale de 1344 individus. 459 chèques solidarité distribués par le CCAS (dont 178 pour l'alimentation et 191 pour les carburants afin de favoriser l'accès ou le maintien à l'emploi)</i> 2011 : 48,56% des allocataires CAF sont sous le seuil de bas revenus.
Enjeu	Peu de mixité sociale quotidienne et manque de relations et d'échanges, ce qui entraîne des difficultés de « vivre ensemble ».
Enjeu	Taux de rotation important : 46.6% des ménages sont présents depuis moins de 5 ans. Manque de cohésion des habitants.
Enjeu	Représentation importante des personnes vivant en famille mono parentale et des personnes vivant dans une famille de 3 enfants et plus.
Enjeu	Le taux de couverture de l'offre petite enfance (48 %) est inférieur à la moyenne nationale (54 %) en raison d'une offre trop faible en accueil occasionnel à la journée. En 2017, l'offre d'accueil occasionnel à la journée sera développée.
Atout	Soëlys : outil de la politique culturelle en direction des jeunes et en faveur de la mixité sociale.
Enjeu	Faible fréquentation des services culturels par les familles.
Enjeu 1	Mixité fille/garçon de plus en plus difficile.
Enjeu 2	Demande d'aide financière à l'adhésion ou licences de plus en plus fréquente.

<b>Vie quotidienne / GUSP</b>	
Enjeu	Mobilisation des habitants.
Enjeu	Inquiétudes quant au renouvellement du bénévolat, des acteurs des associations présentes sur le quartier (mais phénomène général dans le monde associatif).
Enjeu	Insuffisance de projets fédérateurs entre partenaires.
Enjeu	Certains points noirs sur la gestion des déchets.
Enjeu	Appropriation des règlements (bailleurs, services, espaces verts aménagés...)
Enjeu	Pas de bus après 19 heures

<b>Lutte contre les discriminations</b>	
Enjeu	Expression du racisme.
Enjeu	Des inégalités hommes/femmes.
Enjeu	Des replis communautaires manque de mixité sociale.
Enjeu	Des discriminations à l'embauche.

<b>Tranquillité et prévention de la délinquance</b>	
Enjeu	Les dégradations.
Enjeu	Les conduites à risques (rodéos, drogue, alcool...).
Enjeu	Troubles de voisinage liés à des problématiques relatives au secteur médical (troubles psychiques).
Enjeu	Les cambriolages
Enjeu	Les regroupements et les squats dans les halls d'immeubles.
Enjeu	Développer la lutte contre les violences faites aux femmes et l'accompagnement des victimes de délinquance.

<b>Ressenti des habitants</b>
<p>Sentiment d'insécurité ressenti par les habitants</p> <p>Sentiment d'insécurité pour les jeunes filles et port du voile comme « assurance de tranquillité » <i>(la MDS reçoit de plus en plus de femmes voilées ; cette situation n'est pas particulièrement imposée par le mari mais par une pression sociale extérieure à la famille ; le port du voile est alors pour ces personnes une source de tranquillité).</i></p> <p>Manque de respect des règles de citoyenneté et de vivre ensemble par certains.</p> <p>Mais du côté urbain, un quartier rénové, agréable à parcourir et vivre si les règles étaient respectées par tous</p>





## Fiche diagnostic quartier prioritaire

### L'Etang des Moines

#### DONNEES QUANTITATIVES

<b>Démographie (2011)</b>	1 250 habitants
<b>Revenu médian annuel (2011)</b>	9 200 €

Parc social	
Logélia	511 logements

	Type I	Type II	Type III	Type IV	Type V	Total
Léonard Jarraud (bâtiments ABCD rue Léonard Jarraud)			13	23	14	50
Etang des Moines (bâtiment A avenue de l'Etang des Moines)	6	15	17	3	2	43
Etang des Moines (bâtiments H et J impasse Hector Berlioz et bâtiments K et L rue de La Fontaine)	8	20	22	12		62
Etang des Moines (bâtiments D-E-F-G rue Georges Sand, bâtiment M impasse du Marais et N rue du 19 mars 1962 et bâtiments impasse du Marais)		8	13	18	8	47
Etang des Moines (bâtiments impasse Genevoix et impasse Albert Camus, rue du 19 mars 1962, bâtiment au 16 de la rue du 19 mars 1962, bâtiments rue Boileau et rue de la St Jean)			11	12	26	49
Les Richardières 12 avenue de la Gare		17	3			20
Etang des Moines (bâtiment B impasse des anciens combattants et place du 14 juillet)	8	26	12	12		58
Etang des Moines (19 et 21 rue du 19 mars)		8	21	7	1	37
Etang des Moines (bâtiment C impasse des Anciens combattants)	1	3	8	8	4	24
Etang des Moines (11 avenue de l'Etang)	3	10	26	9	3	51
résidence Four banal 13 place du Four banal		2	2			4
Résidence Goumard bâtiments passage Henri Jacques Goumard		22	39	4	1	66
<b>Total général</b>	<b>26</b>	<b>131</b>	<b>187</b>	<b>108</b>	<b>59</b>	<b>511</b>
<b>%</b>	<b>5%</b>	<b>26%</b>	<b>36,5%</b>	<b>21%</b>	<b>11,5%</b>	<b>100%</b>

<b>Équipements</b>	
<b>Publics</b>	<p>Salle des fêtes            2 Ecoles maternelles (Le Parc, L'Etang des moines)            2 Ecoles élémentaires (Jacques Prévert, Marie Curie)            Multi-accueil familial et collectif            Maison de la petite enfance regroupant la halte-garderie, le RAM, le lieu accueil parents-enfants et l'accueil de loisirs maternel            Espace Public Numérique            4 Salles de sports (gymnase, dojo, musculation, tennis de table)            Mairie            Restaurant municipal            Médiathèque municipale            Théâtre            Centre socio-culturel et sportif            Local commun résidentiel            Antenne de proximité du bailleur Logelia            Maison de santé            Hôtel de police (ouverture 1 j / semaine)            Une antenne de la Maison Départementale des Solidarités du Conseil Général (missions d'aide sociale à l'enfance, de développement social local, d'accompagnement social, d'orientation professionnelle et de prévention avec permanences d'assistants socio-éducatifs, d'éducateurs, de psychologue, de conseillères en économie sociale et familiale et visites à domicile)</p>
<b>Commerces</b>	<p>2 restaurations rapides            2 coiffeurs            1 auto-école            1 bar            1 toiletteur canin            2 esthéticiennes            3 boulangeries            3 banque-assurance            1 tabac-presse</p>
<b>Médicaux</b>	<p>2 dentistes            1 kinésithérapeute            1 orthophoniste            1 ORL            Maison de santé regroupant 3 Psychologues, 1 Ostéopathe, 1 Sage-femme, 2 Sophrologues, 3 Médecins généralistes, 1 Diététicien-nutritionniste, 2 Podologues, 1 Infirmière            Consultations PMI de la Maison Départementale des Solidarité du Conseil Général            Consultations du médecin de PMI + permanences d'infirmières-puéricultrices, visites à domicile, bilans de dépistages dans les écoles</p>

<b>Équipements scolaires</b>					
Établissements	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Évolution 2010-2014
École maternelle du Parc	94	98	105	106	+ 12%
École maternelle de l'Etang des moines	97	100	106	106	+ 9%
École primaire Jacques Prévert	141	150	138	119	- 16%
École primaire Marie Curie (dont 1 CLIS et Section Education Motrice-ADMIC16)	195	187	192	215	+ 10%

<b>Associations</b>	
Centre socio-culturel et sportif	Adhérents : 1 040
La Couronne Grand Angoulême Judo	Adhérents : 420
La Couronne Basket	Adhérents : 198
Full contact	Adhérents : 124
Tennis de table	Adhérents : 44
COC Volley	Adhérents : 68
Les capucines (majorettes)	Adhérents : 25

NB : certaines associations intervenant hors périmètre QPV accueillent des habitants du quartier de manière significative (rugby, foot).

<b>Participation électorale (présidentielles 2012)</b>						
Bureaux de vote	1er tour			2ème tour		
	Inscrits	votants	exprimés	Inscrits	votants	Exprimés
bureau 1	1110	774	752	1110	765	720
<b>Participation électorale (municipales 2014)</b>						
Bureaux de vote	1er tour			2ème tour		
	Inscrits	votants	exprimés	Inscrits	votants	Exprimés
bureau 1	921	497	487			

NB : redécoupage électoral avec constitution d'un bureau de vote supplémentaire sur la commune.

<b>Délinquance</b>		
	<b>2012</b>	<b>2013</b>
Nombre de faits constatés (DDSP)	345	412

## DONNEES QUALITATIVES – PRINCIPALES PROBLEMATIQUES

<b>Urbanisme / Cadre de vie</b>	
Enjeu 1	Des espaces entre les bâtiments : - sans fonction (placettes, espace Saint Jean...) - très dégradés (enrobés arrachés sur les parkings, les trottoirs et les entrées d'immeubles ; flash dans les espaces en stabilisé...)
Enjeu 2	Espaces publics de la ZAC non rétrocédés à la commune qui en assure tout de même l'entretien courant
Enjeu 3	Proximité du quartier avec le centre-ville et les services associés
Enjeu 4	Un parc de grands logements qui accueille une part relativement importante de « grands ménages » (2.6 % de ménages d'au moins 6 personnes fin 2009)

<b>Emploi-Economie</b>	
Atouts	Proximité de l'agence Pôle Emploi La Couronne pour les habitants du quartier. Accompagnement socio-professionnel dans le cadre du PLIE sur rendez-vous au siège de l'opérateur (à Angoulême quartier de Ma Campagne en 2014)
Enjeu 5	La moitié (53.2%) des jeunes adultes sans diplômes au moins de niveau bac début 2007.
Enjeu 6	Un indicateur d'activité des 25-64 ans inférieur de 3 points par rapport à l'agglo (74.6 % des 25-64 ans actifs ayant un emploi ou chômeurs fin 2009)
Enjeu 7	21.2 % des ménages concernés par une allocation chômage en 2009 (en baisse de 1.4 % depuis 2007)
Enjeu 8	<b>Données de l'emploi pour la commune (et non uniquement le quartier)</b> 776 demandeurs d'emplois (juillet 2014) ; en augmentation de 4.41% depuis 1an dont : 23,3% ont moins de 26 ans, 53,9% de 26 à 49 ans 22,8% 50 ans et plus dont : 48,5% sont sans emploi depuis 12 mois et plus 28,4% depuis 24 mois et plus dont : 29,8% sont non qualifiés 60,7% sont qualifiés 9,5% cadres.

<b>Réussite éducative</b>	
Atout	Recherche de mixité dans les 2 écoles maternelles en inscrivant dans chaque école des enfants issus des différents quartiers de la commune. Les 2 écoles primaires (écoles de cycles) accueillent l'ensemble des enfants de la commune.
Enjeu 9	Manque de repères concernant les règles de vie commune, le rôle des parents dans l'accompagnement de la scolarité et de la socialisation
Atout	Partenariat mis en œuvre avec les différents acteurs éducatifs dans le cadre de l'élaboration du PEDT (projet éducatif territorial signé le 13 décembre 2013).

<b>Jeunesse</b>	
Enjeu 10	ALSH peu utilisés par les familles « QF bas »
Enjeu 11	Activités proposé par le secteur jeunes CSCS Difficulté du secteur jeunes CSCS à aller vers certains jeunes (localisation du local à l'extérieur du quartier, organisation du secteur, lien avec collège...) Pas d'activités proposées pour les 14-17
Enjeu 12	Un quartier plutôt jeune (indice de jeunesse fin 2008 :1,47)

<b>Santé</b>	
Enjeu 13	Enfants concernés par des problèmes d'hygiène corporelle en augmentation (signalement depuis 3 ans par les équipes éducatives)
Enjeu 14	Concentration de population fragile sur le plan de la santé mentale (lien avec la proximité du CHS Camille Claudel ?)

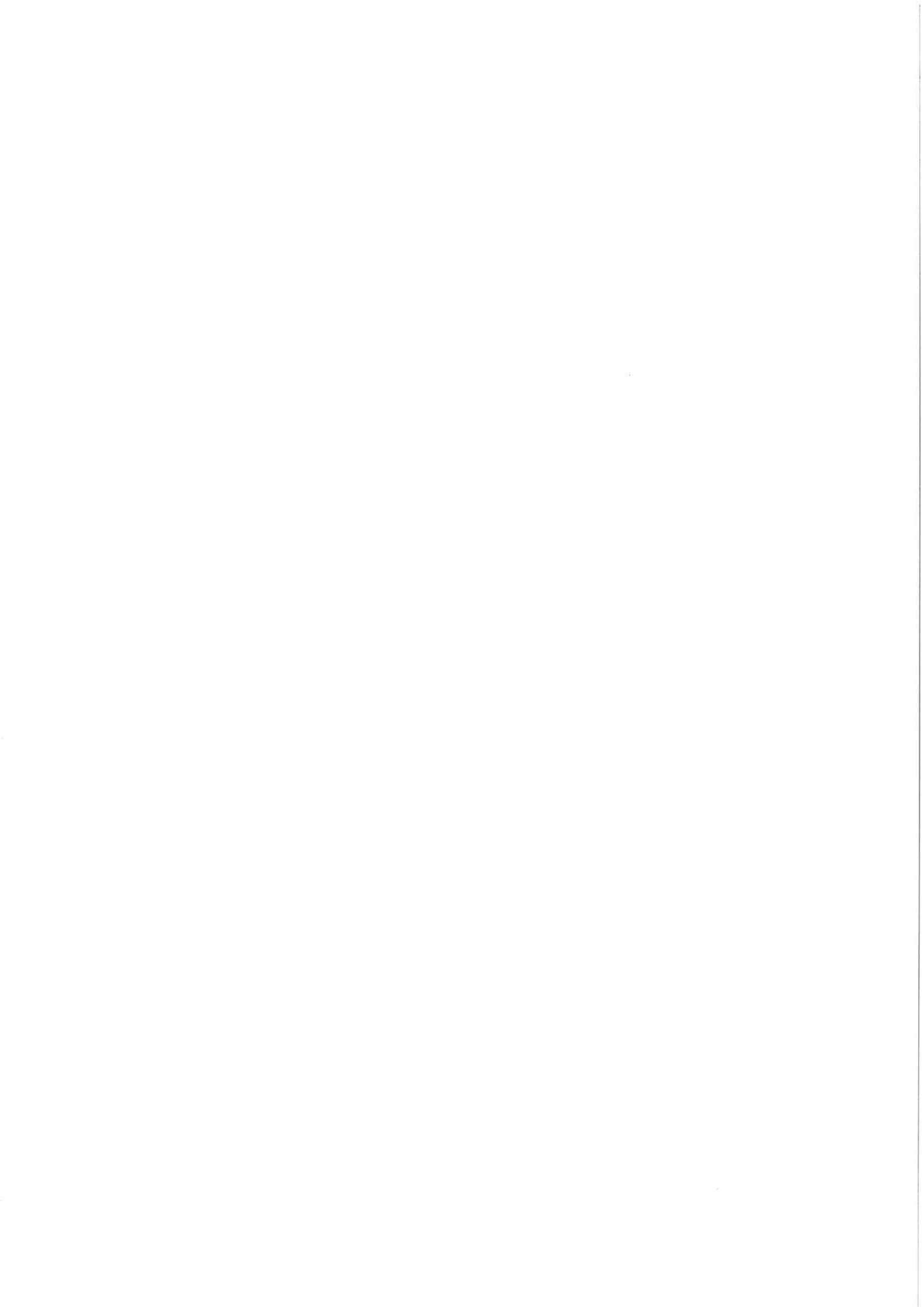
<b>Vie sociale, culturelle et sportive</b>	
Enjeu 15	Fort taux de rotation de population important (57.9 % des ménages installés depuis moins de 5 ans en 2009) dans le quartier qui constitue une étape dans le parcours résidentiel des habitants (cause : montant des charges et des loyers élevés).
Enjeu 16	Pas de relais institutionnel des locataires (association ou collectif de locataires) ce qui limite le dialogue bailleurs-locataires. Le CSCS n'assure pas non plus ce lien (comme cela peut se faire dans d'autres quartiers).
Enjeu 17	Comité de quartier (périmètre plus large que QPV) réactif qui propose des animations et s'implique dans les manifestations communales
Enjeu 18	Difficulté d'implication et de mobilisation dans les actions de soutien aux familles mises en place (REAPP, secteur famille du CSCS)
Atout	Ouverture en 2014 de « La coloc, appartement pédagogique » (géré par le centre social en partenariat avec la mairie, la MDS et la Caf) avec des ateliers collectifs sur la vie quotidienne animés par différents intervenants sociaux pour des habitants divers.
Enjeu 19	Des familles monoparentales avec enfants de moins 14 ans plus nombreuses que la moyenne d'agglomération (8,1% contre 4,1%)
Enjeu 20	Offre culturelle diversifiée. Programmation du théâtre peu fréquentée par les habitants du quartier (sauf dans le cadre scolaire). Fréquentation des manifestations d'été gratuite par les habitants du quartier difficile à estimer.
Enjeu 21	Niveau d'équipement satisfaisant.

<b>Vie quotidienne / GUSP</b>	
Enjeu 22	Déchets sur les espaces publics, non utilisation des canisites

<b>Lutte contre les discriminations</b>	
Enjeu 23	pas de problématique spécifique au quartier repérée

<b>Tranquillité et prévention de la délinquance</b>	
Enjeu 24	Dégradation dans les communs (boîtes aux lettres, parking Goumard) Occupation des communs, regroupement de jeunes Insultes menaces → rappel aux règles effectué par les élus auprès des familles
Enjeu 25	CLSPD pas de suivi des décisions au niveau des services de la commune
Enjeu 26	Tension dans les relations entre les habitants
Enjeu 27	Violence intra-familiale, enfants délaissés

<b>Ressenti des habitants</b>	
Sentiment d'abandon du fait du manque d'interventions du bailleur sur les logements, les communs et les extérieurs Dialogue difficile entre bailleurs et locataires Niveau d'équipement et propositions d'activités jugés satisfaisants	



## 2- Le calendrier

Définition des périmètres des quartiers prioritaires	Juillet-août 2014
Diagnostic partagé	Comité technique du 11 septembre 2014 Comité de pilotage du 1 <sup>er</sup> octobre 2014
Définition des orientations	Comité technique du 16 octobre 2014 Comité de pilotage du 6 novembre 2014
<b>➔ Signature du contrat-cadre</b>	<b>Décembre 2014</b>
Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt auprès des opérateurs locaux Préparation du plan d'actions et des moyens du contrat de ville	Début janvier 2015
Réception des réponses des opérateurs	Mi-février 2015
Préparation des appels à projets sur les orientations du contrat de ville	Mars 2015
Programmations des premières actions	Avril 2015
Finalisation du Contrat de ville	A partir d'avril 2015





# ANNEXE



# Les quartiers prioritaires et quartiers de veille du GrandAngoulême

